Nations Unies S/PV.9189

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9189e séance
Lundi 14 novembre 2022, à 10 heures
New York

Président :	M. Agyeman	(Ghana)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Oliveira Freitas
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	Mme Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	Mme Jaraud-Darnault
	Gabon	Mme Ngyema Ndong
	Inde	Mme Kamboj
	Irlande	Mme Moran
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Norvège	Mme Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; M^me^ Christine Fossen, cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; M. Mody Berethe, chef de la police civile de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; et M^me^ Emma Birikorang, du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

L'objectif de la présente séance est d'être aussi interactive que possible, comme nous l'avons fait lors d'une séance d'information similaire tenue en novembre de l'année dernière (voir S/PV.8901) et comme nous le faisons dans nos dialogues avec les commandants des forces. Nous attendons les questions des membres du Conseil aux chefs de la police et de ces derniers au Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information. Je suis particulièrement heureux d'être rejoint par les distingués chefs de la police civile de nos opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, où je me suis rendu très récemment. Cette séance d'information annuelle est l'occasion de réaffirmer le rôle vital que la police des Nations Unies joue dans toutes les activités liées à la prévention des conflits – du maintien de la paix à la consolidation de la paix. C'est également un cadre pour discuter de nos réalisations de l'année écoulée, ainsi que des priorités pour les mois à venir.

Les plus grands défis à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde que nous observons aujourd'hui et qui nécessiteront tous des interventions de police spéciales et de plus en plus spécifiques, comprennent l'incidence croissante des conflits dans des environnements denses tels que les zones urbaines, la protection des sites civils et des camps de déplacés, l'expansion continue de la criminalité transnationale organisée et de l'extrémisme violent, les risques accrus d'insécurité climatique et cybernétique et une demande accrue de renforcement des capacités institutionnelles nationales et de réforme de la police. Par conséquent, nous devons travailler ensemble pour que la police des Nations Unies soit correctement préparée, équipée et dotée des ressources nécessaires pour y faire face. Cette séance d'information est une occasion opportune de discuter de certaines des principales priorités de la police des Nations Unies, qui nous permettront de soutenir nos États Membres dans la promotion de services de police représentatifs, adaptés et responsables qui protègent la population et sont à son service.

L'initiative Action pour le maintien de la paix, et plus particulièrement les domaines auxquels nous avons accordé la priorité dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, continue de fournir notre orientation stratégique. Je remercie particulièrement toutes les personnes présentes ici des efforts qu'elles déploient afin d'avancer vers la concrétisation de leurs engagements respectifs, ainsi que pour leur appui aux efforts du Secrétaire général pour faire de même. Je remercie également les États Membres qui ont annoncé des contributions d'appui lié aux activités police au Sommet des chefs de police des Nations Unies de 2022 et à la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix de Séoul de 2021, afin de contribuer à améliorer les performances des opérations de maintien de la paix et à réduire leur empreinte environnementale, conformément aux priorités énoncées dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, dont je parlerai plus en détail.

La première priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui consiste à garantir la cohérence collective sur fond de stratégie politique, reconnaît que les entités du système des Nations Unies apportent diverses ressources et un pouvoir de mobilisation qui peuvent soutenir et influencer la trajectoire politique d'un pays. Par exemple, en République démocratique du Congo, la police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo travaille avec des partenaires des Nations Unies, la Police nationale congolaise et le Ministère congolais de l'intérieur pour faire avancer le Programme commun pour l'appui à la réforme de la police des Nations Unies, renforcer la protection des

droits humains et lutter contre l'impunité ; ces éléments participent tous d'une transition réussie.

Le renforcement de ces synergies est au cœur de la deuxième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui consiste à garantir une plus grande intégration stratégique et opérationnelle entre les composantes des missions. Au Mali, les spécialistes de la planification de la police des Nations Unies collaborent avec leurs homologues civils et militaires pour accroître les liens entre la planification stratégique à long terme et la prise de décision opérationnelle et soutenir la planification intégrée en vue d'une mise en œuvre renforcée du mandat. Et en Somalie, la police de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, ainsi que la Mission multidimensionnelle de transition de l'Union africaine en Somalie, le Gouvernement fédéral de Somalie, l'Union africaine, l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, travaillent ensemble dans le but de transférer les responsabilités en matière de sécurité à leurs homologues somaliens d'ici à la fin de l'année 2024. Nous attendons de l'Équipe spéciale interinstitutions sur le maintien de l'ordre, créée l'année dernière et coprésidée par le Département des opérations de paix et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qu'elle permette de renforcer la cohérence entre la police des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies concernées par les aspects de maintien de l'ordre et d'application de la loi.

Le Département s'emploie à renforcer les capacités et l'état d'esprit, ce qui constitue la troisième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, en alignant la formation préalable au déploiement assurée par les États Membres sur la formation dispensée par l'Organisation en cours de mission. Afin que les capacités des unités de police constituées déployées correspondent aux tâches qui leur sont confiées, la Division de la police et le Département de l'appui opérationnel contrôlent les paramètres de performance et établissent des rapports afin de constituer une base pour les échanges avec les pays fournisseurs de personnel de police demandant de remédier aux défaillances recensées en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents.

La quatrième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui consiste à garantir les plus hauts niveaux de responsabilité à l'égard des soldats de la paix, reste essentielle pour améliorer la sûreté et la sécurité de notre personnel. Le Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, qui en est maintenant à sa quatrième version, continue de structurer nos efforts à cette fin. Pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action, la police des Nations Unies a effectué cette année des visites d'équipes d'évaluation des performances dans nos missions en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud, évaluant des aspects essentiels tels que les structures de commandement et de contrôle, le matériel appartenant aux contingents et la formation. En outre, la police des Nations Unies poursuit ses efforts pour créer des conditions propices et favoriser des environnements de travail et des aménagements adaptés aux besoins des femmes, notamment en renforçant les réseaux de femmes au sein de nos missions.

Pour faire avancer la cinquième priorité, l'application du principe de responsabilité aux soldats et soldates de la paix, la police des Nations Unies continue de mettre l'accent sur la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles en améliorant la formation préalable au déploiement et celle dispensée en cours de mission. Par ailleurs, nous redoublons d'efforts pour évaluer régulièrement la performance, prendre acte des bons résultats et renforcer les obligations en matière de performance, notamment par l'élaboration d'indicateurs d'impact liés à la police, proposés dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui seront débattus au cours de cette semaine de la police des Nations Unies. En outre, avoir un comportement responsable, c'est faire attention à la manière dont nous gérons l'empreinte écologique de nos missions, et la police des Nations Unies continue de contribuer aux mesures d'adaptation et d'atténuation en ce qui concerne l'environnement prises par nos missions et nos homologues dans les États hôtes.

En ce qui concerne la sixième priorité, la communication stratégique, conformément aux initiatives du Département des opérations de paix (DPO), la police des Nations Unies s'efforce d'amplifier l'incidence positive de notre présence par une communication stratégique accrue, notamment en étant plus actifs sur les plateformes de médias sociaux, ainsi qu'en menant des activités de police de proximité et des campagnes de sensibilisation. En outre, la police des Nations Unies contribue aux efforts déployés par le DPO pour lutter activement contre les fausses informations, la désinformation et les discours de haine. La visite que j'ai effectuée en République démocratique du Congo en juillet dernier a mis en évidence le besoin urgent et critique

de renforcer encore nos capacités afin de mieux gérer les attentes et de désamorcer les tensions, notamment grâce à des membres de la police des Nations Unies spécialisés dans la communication stratégique et la réponse aux crises ; à cet égard, nous comptons sur les États Membres pour nous fournir davantage de capacités.

Enfin, conformément à la septième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, nos efforts se poursuivent pour améliorer la coopération avec les pays hôtes pendant les transitions, comme nous l'avons constaté au Darfour, où des experts de la Force de police permanente aident la mission à mettre en place sa composante d'appui à la surveillance et à rendre opérationnels les mécanismes de cessez-le-feu mis en place dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba.

En parallèle, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité imprègne toutes les facettes de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et reste le fondement de l'amélioration de notre efficacité globale. Grâce aux efforts déployés par la police des Nations Unies pour tenir compte des questions de genre dans ses activités, les besoins de sécurité différents des hommes, des femmes, des filles et des garçons sont pris en considération, notamment par l'intermédiaire d'un solide réseau de conseillers et conseillères pour les questions de genre et de coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre au sein de la police. Avec l'appui des États Membres, la police des Nations Unies a déjà atteint ses objectifs de parité des sexes pour 2025, les femmes représentant actuellement près d'un membre de la police des Nations Unies sur cinq, dont 31 % des policiers hors unités constituées et 15 % des membres d'unités de police constituées. Je suis très satisfait du fait que sur les neuf composantes Police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, cinq soient actuellement dirigées par des femmes. Nous continuerons de compter sur l'aide des États Membres pour accroître et pérenniser ces chiffres.

Les échanges entre les États Membres et le Secrétariat au troisième Sommet des chefs de police des Nations Unies ont mis en évidence la demande accrue d'assistance des Nations Unies dans le domaine de la police, au-delà du maintien de la paix, notamment un appui aux équipes de pays et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies par l'intermédiaire de la Force de police permanente à Brindisi. Avec l'appui constant des États Membres, nous pourrons répondre au besoin actuel et futur d'assistance en matière de police fournie par les Nations Unies.

L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus est notre vecteur et s'inscrit dans le cadre d'un engagement collectif renouvelé à renforcer le maintien de la paix, instrument inestimable pour la paix et la sécurité et expression de la solidarité internationale. Grâce à elle, nous sommes mieux placés pour relever les défis contemporains en matière de paix et de sécurité et, en fin de compte, pour améliorer la vie des populations que nous servons.

Je conclurai mon intervention en exprimant à nouveau ma profonde gratitude aux États Membres pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au maintien de la paix des Nations Unies, notamment leur dévouement constant à mettre en œuvre leurs engagements respectifs au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, ainsi que leurs contributions en personnel de police hautement qualifié pour servir la cause de la paix aux côtés de l'ONU. Avant d'en terminer, qu'il me soit également permis de vous exprimer, Monsieur le Président, notre profonde satisfaction à l'idée que la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix ait lieu dans votre pays, le Ghana.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Fossen.

M^me^ Fossen (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité sur la contribution de la police des Nations Unies à la protection des civils au Soudan du Sud. La protection des civils reste au cœur de notre action et se renforce mutuellement avec d'autres composantes de notre mandat, lequel comprend l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé, le renforcement des capacités de la police sud-soudanaise, le suivi et le signalement des violations des droits humains et la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, l'a indiqué au Conseil lors d'une séance d'information précédente (voir S/PV.9134), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) est passée d'une mission ancrée dans la protection statique à une mission axée sur la mobilité et la satisfaction des besoins de protection là où ils se font le plus sentir. Nous entrons également dans une phase plus intense de mobilisation politique pour appuyer la mise

en œuvre complète de la feuille de route pour la transition. Ce processus prévoit la tenue d'élections au Soudan du Sud en décembre 2024. Pour la police des Nations Unies, cela signifie que nous redoublons d'efforts sur les trois volets de la protection, dans le cadre d'une stratégie politique claire définie dans la vision stratégique de la Mission pour la période 2021-2024.

Premièrement, la police des Nations Unies participe aux efforts déployés à l'échelle de la Mission pour favoriser la protection au moyen du dialogue et de la concertation, et nous appuyons la recherche de solutions politiques pour régler les conflits. Les défis à relever à cet égard sont vastes, car les causes sont profondes. Elles comprennent notamment les fractures de la cohésion sociale, la prolifération des armes et les disparités de genre, autant de facteurs qui continuent d'alimenter les cycles de violence infranationale, dont la violence sexuelle et fondée sur le genre est une caractéristique déchirante.

En collaboration avec la Police nationale sud-soudanaise, nous menons des activités de sensibilisation afin d'améliorer les relations entre les forces de l'ordre et les populations qu'elles servent, en particulier les femmes, les enfants, les jeunes et les responsables locaux. Nous avons créé 185 comités chargés des relations entre la police et la population pour traiter de la violence fondée sur le genre, de la protection des enfants et de la prévention de la criminalité en général. À cet égard, nous mettons l'accent sur l'instauration de la confiance comme fondement d'une police de proximité efficace, premier maillon de l'ensemble de la chaîne judiciaire.

Plus précisément, nous avons créé d'autres comités chargés des relations entre la police et la population à l'intérieur et à l'extérieur du camp de déplacés de Bentiu, ainsi qu'à Koch, à Pariang et à Leer, afin de répondre aux préoccupations en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits. L'objectif est de recenser les zones sensibles et de réunir les membres de la communauté et la police pour discuter de leurs préoccupations en matière de sécurité. Cela alimente également nos efforts en matière d'alerte rapide, de prévention et d'intervention. Cependant, nous sommes douloureusement conscients que notre portée est limitée au regard de l'ampleur du problème. Cela souligne la nécessité pour le Gouvernement d'assumer davantage ses responsabilités en matière de protection de sa propre population civile.

Plus largement, notre équipe de police spécialisée travaille en étroite collaboration avec l'équipe chargée de l'état de droit pour dispenser aux membres de la Police nationale sud-soudanaise et aux juges-avocats militaires une formation sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits. Le schéma de la formation des formateurs destinée à la Police nationale sud-soudanaise a permis d'accroître l'appropriation locale de ces ateliers et de garantir leur adaptation au contexte sud-soudanais. Nous avons en outre contribué à des initiatives de police qui tiennent compte des questions de genre en lançant le réseau des femmes de la Police nationale sud-soudanaise, en collaboration avec notre groupe des questions de genre.

Deuxièmement, la police des Nations Unies a étendu sa présence en matière de protection physique en participant davantage à des patrouilles civiles-militaires-policières intégrées et en se déployant dans des bases opérationnelles temporaires. Cela fait suite à la reconversion de tous les sites de protection des civils, à l'exception d'un seul, ce qui a eu pour effet de débloquer notre capacité d'élargir la présence de la police des Nations Unies autour des camps de déplacés et au-delà. Nous fournissons également des services de mentorat individuel et de conseil et d'assistance au personnel de la Police nationale sud-soudanaise. Grâce à 12 projets à effet rapide récemment achevés, nous avons aussi accéléré l'implantation de la Police nationale sud-soudanaise dans les zones de concentration de civils, notamment dans les zones de tension et les zones de retour des déplacés.

Troisièmement, nous contribuons à la création d'un environnement protecteur en appuyant les institutions garantes de l'état de droit qui favorisent l'application du principe de responsabilité et l'accès à la justice. Il s'agit notamment de fournir un soutien technique à la Police nationale sud-soudanaise dans les domaines de la gestion des scènes de crime, des arrestations et des détentions, et de la sensibilisation aux questions éthiques et à la lutte contre la corruption. En l'absence de tout semblant de chaîne judiciaire intégrée au Soudan du Sud, il s'agit d'une question axée sur le long terme, puisque nous cherchons à construire une plateforme qui permette aux institutions de s'enraciner et de maintenir leur présence après le départ de notre mission de maintien de la paix. En outre, compte tenu des élections qui se profilent à l'horizon, nous prévoyons qu'il sera nécessaire d'appuyer le renforcement des capacités des forces de l'ordre sud-soudanaises, à l'invitation du Gouvernement hôte, en matière de maintien de l'ordre pour assurer la sécurité pendant les élections, de gestion de l'ordre public et de formation, notamment pour garantir

une approche fondée sur les droits humains qui favorise un espace civique et politique ouvert.

L'achèvement récent de la formation des forces unifiées nécessaires souligne les défis et les possibilités qui accompagnent la constitution d'un service de police national professionnel. Les niveaux d'éducation et d'alphabétisation sont faibles et les femmes sont sous-représentées aux postes de direction. L'absence de soutien logistique signifie également que ces nouveaux policiers ne disposent que de ressources limitées, qu'il s'agisse de stylos, de papier ou de véhicules, pour mener à bien leurs tâches les plus élémentaires. Du fait de l'absence d'un système judiciaire, le code pénal est peu appliqué, ce qui limite l'espace nécessaire pour prendre des mesures axées sur les victimes et leur permettre de demander réparation en passant par la chaîne judiciaire officielle.

Même si les institutions sont aussi jeunes que la nation elle-même, nous avons le plaisir de faire état d'une relation de travail globalement positive avec le Gouvernement hôte. Pour ce qui est de l'avenir, l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus constitue un cadre utile pour renforcer notre propre efficacité en matière de protection des civils et harmoniser les mesures de soutien adoptées par les États Membres. La primauté de la politique est au cœur de la mise en œuvre de notre mandat, dans nos réponses tant stratégiques qu'opérationnelles aux défis en matière de protection qui se posent au Soudan du Sud, alors que nous continuons d'appuyer une gouvernance plus responsable et plus transparente, la cohérence politique et un espace civique et politique plus large, et de renforcer les partenariats en vue d'instaurer une paix plus concrète, plus inclusive et plus durable au Soudan du Sud.

Nous nous félicitons du déploiement de soldates de la paix en plus grand nombre pour appuyer tous les aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La MINUSS se fait une fierté d'être à l'avant-garde de la parité femmes-hommes, ayant déjà dépassé ses objectifs en la matière pour le personnel en tenue. Les femmes représentent maintenant 37,5 % des effectifs de police hors unités constituées et 25 % des membres d'unités de police constituées, mais nous pouvons toujours faire plus avec plus. Cela m'amène à la nécessité de créer des conditions plus favorables qui encouragent la participation des femmes au maintien de la paix. Conformément aux orientations de l'Initiative Elsie, la MINUSS a adopté des spécifications et directives de conception pour les installations et les infrastructures afin d'améliorer les conditions de vie dans nos bureaux locaux, mais nous avons encore besoin de moyens pour atteindre ces objectifs dans un environnement où les coûts sont élevés, les délais d'achat, longs, et les problèmes logistiques, nombreux.

Dans le même esprit, nous nous efforçons d'avancer vers un maintien de la paix qui tire parti de la technologie et soit axé sur les données, même si nous nous heurtons à des obstacles de base comme l'instabilité d'Internet et de l'électricité dans les contextes rudimentaires sur le terrain. Nous apprécierions grandement des capacités supplémentaires à l'appui de la planification conjointe et intégrée, notamment afin de poursuivre la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, dans le cadre de la priorité d'Action pour le maintien de la paix Plus qui consiste à renforcer l'intégration stratégique et opérationnelle.

Les capacités et les dispositions mentales sont capitales. Je suis fière de notre équipe de la police des Nations Unies qui travaille si dur au sein de la MINUSS. Nous aurons encore besoin de bottes sur le terrain pour aller plus loin ; pas forcément des experts très spécialisés, mais des agents dynamiques et pleins de ressource, bien éduqués, formés avant leur déploiement, qui soient prêts à retrousser leurs manches dans la nation la plus récente du monde. Le déploiement d'unités de police constituées supplémentaires améliorerait grandement aussi les capacités de la Mission pour les tâches de protection essentielles, au moment où le Soudan du Sud entre dans une phase de concurrence accrue, sur le plan politique et en termes de sécurité, avec la tenue des élections.

Je suis fière de servir au Soudan du Sud, pays jeune et dynamique qui a tant de potentiel. Toutefois, ce potentiel ne pourra s'exprimer que si l'état de droit s'y ancre solidement, car une nation ne peut pas être fondée sur la force. La police des Nations Unies fait sa part pour aider le peuple et le Gouvernement sud-soudanais dans cette entreprise, et je remercie le Conseil de la confiance qu'il continue de nous témoigner.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Fossen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Berethe.

M. Berethe : C'est un honneur pour moi de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui et d'intervenir sur la thématique de la contribution de la police des Nations Unies à la Déclaration d'engagements

communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus, et principalement sur les efforts de la police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour améliorer davantage les performances des policiers déployés ici, en République démocratique du Congo.

Tout comme les autres composantes de police, celle de la MONUSCO a fait de l'action pour le maintien de la paix une priorité dans l'atteinte de ses objectifs majeurs. Ainsi, malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, des efforts continuent d'être consentis par la composante Police afin d'améliorer les performances dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le mandat de la Mission.

En ce sens, qu'il me soit donc permis de faire le point sur quelques éléments contribuant à la mesure de la performance de la composante. Et ces éléments viennent illustrer ce qui a déjà été décrit par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, à travers les différents instruments qui sont en place au sein des pays et aussi au sein de la Mission. Il s'agit notamment de la gestion des ressources humaines et de l'amélioration des performances à travers la formation interne au sein de la Mission, de l'engagement opérationnel sur le terrain, ainsi que de l'assistance dans le renforcement des capacités nationales, plus particulièrement dans les domaines des investigations, des formations, ainsi que des activités de conseil et de suivi de nos partenaires nationaux.

En ce qui concerne le domaine des ressources humaines, la composante Police de la MONUSCO a en son sein, aujourd'hui, 384 policiers individuels, sur un total mandaté de 591. Nous avons aussi 1 223 éléments des unités de police constituées, et tout cet effectif est aujourd'hui déployé dans cinq secteurs dans l'est de la République démocratique du Congo. Et dans le cadre de ce déploiement, conformément aux différentes dispositions mises en place par le Département des opérations de paix, ainsi que conformément au processus d'identification qui a été instauré au niveau national, il est procédé à l'évaluation des différentes compétences et des besoins spécifiques de la Mission.

Il s'agit donc pour nous d'identifier les éléments de savoir-faire pouvant répondre aux besoins de nos partenaires nationaux, plus spécifiquement dans le contexte qui caractérise notre mission, qui est un contexte dit de transition. Pour l'identification et la mise à disposition de ces ressources, il est établi une communication soutenue avec les 31 pays fournisseurs de personnel de police, et cette communication est essentielle. Elle nous permet non seulement d'identifier individuellement les ressources, mais aussi de pouvoir communiquer sur la qualité des unités de police constituées, mais encore aujourd'hui d'entamer une discussion pour identifier les compétences précises dont nous avons besoin pour les équipes spécialisées.

Par exemple, notre Mission bénéficie aujourd'hui de l'appui du Canada, de la Suède et de la Tanzanie, un appui qui a permis l'obtention d'équipes de police spécialisées dans la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, qui ont pu très vite obtenir la confiance de la population locale par leur savoir-faire et leur engagement à professionnaliser les unités dédiées de la Police nationale congolaise pour cette thématique particulière. Les résultats rapides et concrets ainsi que les performances acquises nous ont d'ailleurs encouragés à réengager la discussion avec les pays fournisseurs de personnel de police pour que nous puissions non seulement élargir cette configuration, mais aussi pour que nous puissions répéter ce modèle en faisant appel à des équipes spécialisées en maintien de l'ordre public.

Au cours de leur déploiement, les formations se poursuivent à travers des thématiques permettant d'asseoir les compétences des officiers de police et afin que nous puissions réellement et objectivement mesurer leurs performances en conformité avec les différents systèmes de suivi qui sont établis. Ainsi, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance permet de mesurer l'impact du mandat de la police des Nations Unies sur le terrain.

De plus, la composante Police a mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation qui consiste à collecter systématiquement les informations concernant la mise en œuvre des plans de travail qui sont établis de manière globale sur un temps annuel, et qui sont divisés en périodes semestrielles et trimestrielles. Ceci nous permet de regarder non seulement comment les unités déployées sur le terrain travaillent, mais aussi de regarder individuellement quelle est la performance réalisée par chacun et chacune des officiers qui nous sont donnés ainsi que des unités. C'est un outil qui nous permet d'identifier ce qui va bien, mais aussi les lacunes relevées.

Ce travail d'évaluation n'est pas pour nous juste un travail technique de remplissage de chiffres. Il est pour nous un gage de mesurer notre engagement sur le plan opérationnel auprès de nos partenaires. Notre

engagement auprès des partenaires se mesure à la faveur des activités de renforcement des capacités nationales, où la police des Nations Unies donne des contributions majeures susceptibles d'apporter la quiétude et la sécurité à travers les stratégies établies.

Je souhaiterais ici vous parler de deux domaines d'engagement particuliers.

Le premier est la Stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité (SOLI). La SOLI est un outil permettant la mesure des performances dans la lutte contre la criminalité dans les zones urbaines. Elle est un modèle de pratique des méthodes de police de proximité et d'utilisation de statistiques pour la mesure des performances policières. Au jour d'aujourd'hui, nous avons sept équipes SOLI qui mènent leurs activités de suivi et de renforcement des capacités de la Police nationale congolaise.

Les résultats enregistrés en termes de prévention et de répression des crimes en 2022 nous indiquent, à travers ce mécanisme, qu'il y a eu au cours de cette année, dans les zones où nous sommes présents, pas moins de 223 000 appels téléphoniques de la population, qui ont suscité plus de 17 000 réactions et réponses policières et qui ont permis plus de 4 500 arrestations. Donc, à travers une pratique d'accompagnement, nous avons mis en place les instruments qui ont non seulement mesuré de manière statistique les résultats obtenus auprès des parties nationales, mais qui ont également donné une mesure d'évaluation de l'engagement individuel et collectif de nos unités.

Le deuxième exemple est celui du déploiement d'équipes en charge du renforcement des capacités en matière de crime organisé. Ces équipes mettent l'accent sur les formations thématiques et elles peuvent et doivent contribuer à l'effort national de lutte contre l'impunité. La Police nationale congolaise a ainsi bénéficié de formations en techniques de renseignements et d'enquêtes sur le crime organisé, tels que les enlèvements contre rançon, le trafic illicite de minerais ainsi que différentes autres formes de criminalité.

Les enquêtes et les techniques de lutte contre le crime organisé sont pour nous non seulement une occasion de transférer nos compétences en gestion de scènes de crime à nos collègues congolais, mais aussi de contribuer à l'effort national d'éradication de la prolifération des armes légères dans le cadre du travail des différentes cellules mises en place au titre de l'embargo sur les armes en République démocratique du Congo. Alors que nous approchons de la fin de l'année, nous avons vu que nos unités ont apporté en 2022 pas moins de 212 assistances sous diverses formes à la partie congolaise, y compris des assistances pour des enquêtes compliquées concernant des explosions d'engins explosifs improvisés.

La collaboration avec la Police nationale congolaise est pour nous, au-delà des questions de mesure de notre évaluation, un moyen sûr de contribuer également à la sécurité du personnel des Nations Unies déployé en République démocratique du Congo. La police des Nations Unies contribue à la mobilisation des acteurs nationaux pour assumer leur responsabilité dans les enquêtes sur les crimes graves commis à l'encontre des soldats de la paix et participe aussi à l'effort commun avec les autres entités de la Mission, dans le cadre du travail de la chaîne de la justice pénale. Notre appui en police technique et scientifique s'étend au-delà de la police nationale et touche aussi la justice militaire. Cet appui a permis de faciliter de nombreuses arrestations pour crimes graves et crimes contre l'humanité.

Dans ce même registre, la composante Police de la MONUSCO a outillé les unités de police constituées avec des moyens technologiques avancés comme les drones pour renforcer la sécurisation des camps. Nous travaillons collaborativement avec la force de la MONUSCO, ainsi qu'avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour donner notre contribution à l'ensemble des éléments qui sont prévus par l'engagement Action pour le maintien de la paix et, comme le Conseil le sait, nous sommes dans un milieu où la menace est très évolutive et la situation très volatile.

La composante Police de la MONUSCO est consciente de l'ampleur des défis actuels à relever dans le contexte spécifique de la République démocratique du Congo. Elle est aussi consciente de la nature très changeante de l'environnement du maintien de la paix et elle reste convaincue que les mesures d'évaluation des performances sont essentielles au succès du travail qui est fait ici, non seulement dans le cadre du renforcement des capacités nationales conformément au mandat, mais aussi dans le cadre des orientations données par le Secrétaire général, à travers l'initiative Action pour le maintien de la paix, pour la contribution de la police des Nations Unies à la sécurité des personnels des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Berethe de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Birikorang.

M^me^ Birikorang (*parle en anglais*) : C'est un plaisir et un honneur pour moi de participer à la séance de ce jour et de faire part de mes réflexions au Conseil de sécurité.

Les décisions, normes, idées et politiques du niveau multilatéral font souvent leur chemin jusqu'au niveau national et influencent par conséquent la prise de décisions. Au-delà du niveau de la politique générale, l'exposition directe aux normes institutionnelles prédispose les acteurs à se comporter d'une manière qui démontre un certain niveau d'apprentissage et des capacités de mise en application. Les missions de maintien de la paix sont censées incarner l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme, entre autres choses. Les soldats de la paix sont donc formés et incités à défendre ces principes dans le cadre d'opérations toujours plus complexes.

Pour atteindre ces nobles objectifs, les phases préalable et postérieure au déploiement du cycle de maintien de la paix des Nations Unies sont une composante importante des principes d'Action pour le maintien de la paix Plus. Nombre de soldats de la paix de pays fournisseurs de contingents accomplissent plusieurs tours au sein de missions de maintien de la paix, sur des terrains généralement difficiles et toujours plus complexes et précaires. En conséquence, leur préparation avant leur tour de service, leurs entretiens de bilan après les opérations, leur formation complémentaire et l'amélioration de leurs compétences sont devenus encore plus essentiels au succès général d'une mission de maintien de la paix. Comme les personnes qui m'ont précédée l'ont souligné, la police des Nations Unies est un élément crucial dans la mise en œuvre des priorités d'Action pour le maintien de la paix Plus. Je tiens à m'arrêter à cet égard sur trois points clefs qui sont liés entre eux.

Premièrement, le maintien de la paix a un effet démocratisant sur le secteur de la sécurité dans les communautés hôtes et les pays fournisseurs de contingents eux-mêmes et doit tenir compte de la nécessité d'un processus politique qui soit inclusif et sensible aux dynamiques locales. Deuxièmement, le maintien de la paix renforce la légitimité et l'efficacité des relations touchant la sécurité intérieure entre les différentes entités du secteur de la sécurité dans le pays. Troisièmement, il y a des avantages complémentaires que la police opérant dans le maintien de la paix met au service du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte du maintien de la paix et au niveau national dans les États Membres.

Ces trois points se rapportent à un certain nombre des priorités d'Action pour le maintien de la paix Plus. La première est l'intégration stratégique et opérationnelle, c'est-à-dire qu'il faut améliorer l'intégration stratégique et opérationnelle pour parvenir à une vision commune en vue d'une plus grande efficacité. La deuxième concerne les capacités et les dispositions mentales. Les missions de maintien de la paix doivent avoir un personnel doté des bonnes capacités et des dispositions mentales qui conviennent pour s'acquitter de leurs mandats. La troisième est l'innovation, et j'ajouterai à cela un maintien de la paix adaptatif qui soit souple, réactif et sensible à l'environnement opérationnel. La quatrième est le thème transversal des femmes et de la paix et de la sécurité pour assurer un effet multiplicateur positif sur la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et aux processus politiques. La cinquième priorité que je veux mettre en évidence est la responsabilité des agents affectés au maintien de la paix, ainsi que l'intégration stratégique et opérationnelle.

S'agissant de l'effet démocratisant du maintien de la paix sur le secteur de la sécurité, il y a plusieurs pays fournisseurs de personnel de police qui sont des démocraties relativement jeunes à l'histoire complexe. Certains d'entre eux sont bien lancés sur la voie de la démocratisation. D'autres sont aux prises avec leurs propres problèmes de sécurité intérieure. Dans leur déploiement auprès de missions de maintien de la paix, ces pays sont donc en mission pour aider d'autres pays en détresse, améliorer leurs propres capacités et soutenir les pays hôtes dans leur quête de paix et de sécurité. Il s'ensuit une relation mutuellement bénéfique entre la police des Nations Unies sur le théâtre de maintien de la paix et ses policiers lorsqu'ils rentrent chez eux.

En s'efforçant de se conformer aux normes les plus élevées de la mission de maintien de la paix, les policiers affectés au maintien de la paix accomplissent parfois des tâches auxquelles ils ne se livreraient pas dans leur propre pays, comme nouer et entretenir des partenariats solides avec les réseaux locaux de la société civile et de femmes, ou encore interagir régulièrement avec les personnes fragiles et les populations locales pour parvenir à une vision commune pour plus d'efficacité. La réalisation de ces tâches et les normes élevées qu'il est tenu de respecter font que le personnel de maintien de la paix est responsabilisé. L'effet domino de cet apprentissage concret tient au fait que les normes ainsi

se diffusent et que les normes et règles institutionnelles internationales qui s'appliquent durant les opérations de maintien de la paix sont ensuite transposées officiellement et de manière organique aux services de police des pays fournisseurs. Dans des études menées sur le cas du service de police du Ghana, des policiers anciennement affectés au maintien de la paix ont témoigné du fait que les normes robustes du maintien de la paix avaient une incidence positive sur les résultats nationaux et la manière dont les agents s'acquittaient de leurs tâches.

En ce qui concerne le renforcement de la légitimité des relations touchant la sécurité intérieure grâce au maintien de la paix, c'est un fait établi que, dans les missions de maintien de la paix, l'amélioration de l'intégration stratégique et opérationnelle est essentielle pour parvenir à une communauté de vues pour une efficacité plus grande. La contribution de la police des Nations Unies à cet objectif est essentielle, car c'est l'entité qui échange régulièrement et directement avec les communautés d'accueil, que ce soit par l'intermédiaire de policiers hors unités constituées ou d'unités de police constituées.

En outre, le maintien de l'efficacité opérationnelle exige une forte cohésion entre les unités et une collaboration avec d'autres acteurs, tant sur le théâtre des opérations du maintien de la paix que dans la communauté d'accueil. Cela permet également d'établir des relations solides en matière de sécurité intérieure au niveau du pays fournisseur de contingents, puisque le personnel en est relation avec plusieurs acteurs issus d'horizons divers dans le cadre de la mission de maintien de la paix. Le Ghana est la parfaite illustration de ce phénomène. Il participe à diverses missions de maintien de la paix depuis plusieurs décennies, et ses policiers sont déployés dans plusieurs missions.

Grâce à ces expériences, le Ghana a créé une unité de police constituée, qui a été déployée pour la première fois au Soudan du Sud en 2015. Créée à l'origine pour être déployée dans le cadre de missions internationales de maintien de la paix, cette unité est de plus en plus utilisée pour des opérations internes. Au Ghana, elle a été déployée pour garder les installations critiques de sécurité nationale, en tant que premier intervenant lors de crises localisées dans tout le pays et en tant que capacité de déploiement préventif lors de rassemblements publics. Ce modèle indépendant d'unité de police constituée au niveau local est un phénomène intéressant qui, à mon sens, concourt à servir les objectifs prioritaires de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. En tant qu'unité formalisée au sein du Service de police du Ghana, elle participe régulièrement à des formations sur la sécurité des armes à feu, les droits humains, le maintien de l'ordre et la protection des civils et autres groupes vulnérables.

La formation continue dont bénéficient les membres de l'unité a contribué à améliorer leur professionnalisme, tant au niveau national, au Ghana, qu'au niveau de l'ONU, où ils sont régulièrement mis à l'honneur. Ainsi, en décembre 2018, 165 membres de l'unité de police constituée qui avaient été déployés auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ont été mis à l'honneur. Déployés à Bentiu, au Soudan du Sud, pendant un an, ils ont été honorés pour le rôle essentiel qu'ils ont joué en assurant une protection spéciale aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, touchés par l'instabilité dans le pays. Du fait de l'expérience acquise dans le cadre du dispositif permanent de la police et de son utilisation régulière dans le domaine du maintien de l'ordre au Ghana, les policiers sont prêts à être déployés sur le plan opérationnel, car ils sont souvent en mode « mission ».

S'agissant de garantir l'effet multiplicateur positif de la participation pleine et égale des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, depuis la promulgation de la résolution 1325 (2000) et d'autres résolutions connexes sur les femmes et la paix et la sécurité, l'Organisation des Nations Unies encourage les États Membres à accroître la présence de femmes au sein des missions de maintien de la paix. Afin de consolider cet objectif, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se voient souvent attribuer des quotas exprimés en pourcentage. Cette démarche est bénéfique tant pour la communauté d'accueil que pour le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police.

Pour atteindre les objectifs fixés par l'ONU, les pays fournisseurs de personnel de police ont intensifié le recrutement de femmes au sein de leurs unités de police, ce qui a permis de constituer un vivier plus important de policières aux fins d'opérations internationales de maintien de la paix et d'activités nationales. Même si les chiffres restent faibles et qu'il convient d'en faire davantage pour augmenter le nombre de femmes dans la police des Nations Unies, le rôle positif joué par les policières dans les missions de maintien de la paix et leur influence sur les communautés d'accueil sont louables. Les policières jouent un rôle déterminant dans les situations consécutives à des violences sexuelles liées à des

conflits ; au cours des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; dans le recrutement et la formation des femmes dans les services de sécurité ; et dans les fonctions essentielles de bouclage et de ratissage. Au niveau national, les interventions de la police face à la violence fondée sur le genre se sont considérablement améliorées.

En conclusion, les contributions de la police des Nations Unies aux objectifs prioritaires de l'Action pour le maintien de la paix sont essentielles. Pour améliorer ces contributions, il faut innover, s'adapter, assurer la disponibilité opérationnelle, l'intégration stratégique et opérationnelle et la responsabilisation des Casques bleus dans les missions dont les États fragiles sont souvent les bénéficiaires. Pourtant, il a été établi qu'au-delà des pays d'accueil fragiles, les pays fournisseurs de personnel de police ont, grâce à des stratégies innovantes, optimisé leur participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin d'en faire bénéficier leur propre société et de renforcer la légitimité et l'efficacité des relations en matière de sécurité intérieure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Birikorang de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et les autres intervenants de leurs exposés détaillés sur la contribution de la police des Nations Unies aux objectifs prioritaires de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

L'Albanie appuie la police des Nations Unies et le rôle essentiel qu'elle joue dans le cadre des efforts globaux visant à renforcer la paix et la sécurité internationales dans les situations de conflit et d'après-conflit et dans d'autres situations de crise, en fournissant des services de police efficaces, performants, prompts à réagir et responsables qui servent et protègent les populations. Une police des Nations Unies agile, flexible, axée sur l'être humain, fondée sur les droits et guidée par des normes, qui a pour mission essentielle d'assurer la protection des civils – une priorité absolue pour le Conseil – aide les pays d'accueil, comme nous l'ont expliqué les chefs de la police Fossen et Berethe, à maintenir l'ordre et la sécurité publics conformément aux besoins de ces pays, tout en adhérant toujours à l'état de droit et au respect du droit international des droits de l'homme.

Au cours de la dernière décennie, nous avons été témoins non seulement de l'augmentation du nombre de conflits, mais aussi d'une complexification, d'une fragmentation et d'une prolongation de ceux-ci. La prolifération continue de nouveaux groupes armés non étatiques, notamment des rebelles, des milices, des bandes et groupes criminels et des groupes extrémistes violents, est venue ajouter à cette complexité. En conséquence, des vies innocentes ont été détruites, des sociétés ont été brisées, des institutions ont été endommagées et le développement a reculé de plusieurs décennies.

La communauté internationale continue de consacrer du temps et des ressources à la réaction aux conflits et à leur gestion, mais malheureusement pas assez à leur prévention. Nous vivons encore à une époque où, malgré des efforts renouvelés, la prévention des conflits demeure dans une large mesure insuffisante et inefficace. La prévention passe par le renforcement des capacités locales au service de la paix, en consolidant les institutions nationales dans les domaines de la politique, de la sécurité, de la justice, de l'état de droit et de l'activité socio-économique, et en rendant les sociétés plus résilientes face à la violence et aux conflits.

La police des Nations Unies est idéalement placée pour jouer un rôle essentiel dans nombre de ces activités capitales, mais pour qu'elle soit couronnée de succès, toutes les parties prenantes doivent assumer leurs responsabilités en collaborant avec les partenaires clés, les organisations régionales, les États Membres et les organismes des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie commune.

Plus particulièrement, la participation de la police aux opérations de paix doit devenir un élément clef de l'analyse des conflits, de l'alerte précoce et des efforts de prévention en appréhendant les facteurs de conflit à tous les niveaux. La police des Nations Unies est présente sur le terrain, souvent dans des endroits reculés, ce qui signifie qu'elle dispose d'informations de première main. Son personnel sait également comment collaborer et communiquer avec les membres des communautés locales, ce qui l'aide à mieux appréhender les facteurs de conflit à l'échelle locale et nationale et à déterminer pourquoi certaines communautés sont plus exposées aux tensions, et à contribuer ainsi aux mécanismes d'alerte précoce. Il convient de tirer pleinement parti de ce potentiel.

Les femmes se sont révélées extrêmement efficaces pour accéder aux communautés et créer des relations de confiance avec les populations locales, en

particulier avec les catégories les plus vulnérables. C'est pourquoi le recrutement et la rétention de composantes féminines au sein de la police sont indispensables à la réalisation de l'égalité des genres, et contribuent également à l'instauration d'une paix durable, car les femmes et les hommes vivent différemment les conflits violents, ce qui peut à son tour enrichir la vision de la paix.

L'Albanie croit fermement dans les avantages que procure la présence de personnel féminin bien intégré et plaide en faveur d'une présence accrue des femmes dans les rangs des Casques bleus. Cela peut également avoir d'autres effets positifs, car l'augmentation du nombre de policières encouragera davantage de femmes vivant dans les pays où opère la police des Nations Unies à participer à la vie publique, et contribuera à briser les stéréotypes et les préjugés qui empêchent les femmes de jouer un rôle de premier plan dans les processus de consolidation de la paix. Il s'agit d'un moyen concret de promouvoir et de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et d'une matérialisation concrète du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Enfin, la coopération de la police des Nations Unies avec les communautés locales et les pays d'accueil est essentielle pour servir son objectif premier, à savoir la protection des civils. L'Albanie reste déterminée à appuyer la police des Nations Unies et l'action de l'ONU pour aider les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit à relever les défis sans cesse croissants que la mondialisation nous impose en matière de sécurité.

La police des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle déterminant dans la promotion du respect des droits humains et de l'état de droit, ainsi que dans l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les civils et les Casques bleus.

Il convient également de noter que l'obligation de rendre des comptes doit aussi s'appliquer aux soldats de la paix eux-mêmes, lorsqu'il est question de violations de la loi. Les Casques bleus représentent l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire nous tous, et l'on attend d'eux qu'ils adhèrent, à tout moment et en toutes circonstances, aux normes les plus strictes et aux valeurs les plus nobles. C'est pourquoi les relations avec le pays d'accueil doivent reposer sur des méthodes innovantes, inclusives et multidimensionnelles, dans le cadre d'une approche intégrée qui englobe la paix et la sécurité, l'engagement politique, la justice, les droits humains et le développement, afin de définir la meilleure façon d'avancer vers la pérennisation de la paix.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Lacroix, ainsi que les chefs de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). J'ai également écouté attentivement la déclaration de M^me^ Birikorang.

Les policiers chargés du maintien de la paix sont les gardiens de la paix internationale. Ils font de grands sacrifices et apportent une contribution importante au maintien de la sécurité dans les zones de conflit. À l'heure où nous parlons, près de 10 000 policières et policiers affectés au maintien de la paix, originaires de 129 pays, sont déployés dans 18 zones de mission pour assurer la sécurité des groupes et des personnes vulnérables dans les zones de conflit. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage appuyé à tous les policiers et policières qui œuvrent au maintien de la paix ainsi qu'à leurs familles.

Aujourd'hui, la situation internationale en matière de sécurité est complexe et en constante évolution. De nouvelles zones de tension régionales apparaissent. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à nombre de nouvelles situations, de nouvelles tâches et de nouveaux défis. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent mener une réflexion approfondie et dégager un consensus afin de faire avancer les activités de police dans les opérations de maintien de la paix dans la bonne direction, de se concentrer sur les mandats essentiels et de mieux répondre aux attentes des populations dans les zones de conflit.

Je voudrais formuler les trois observations suivantes.

Premièrement, nous devons exploiter pleinement nos atouts. Le personnel de police chargé du maintien de la paix est un élément important de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il dispose d'avantages uniques en matière de maintien de la sécurité des communautés, de lutte contre la criminalité violente et de renforcement des capacités. Les opérations de maintien de la paix doivent tirer pleinement parti des avantages de la police œuvrant au maintien de la paix, et poursuivre l'objectif global du maintien de la paix et de la stabilité et du règlement des crises. La MINUSS a accompli un travail considérable et a joué un rôle important en coopération avec la police locale pour lutter contre la criminalité, effectuer divers

types de patrouilles, assurer la sécurité des civils et dispenser des formations aux institutions judiciaires et aux forces de l'ordre sud-soudanaises. Il faudrait donner un aperçu de ces pratiques importantes et utiles.

Afin de mieux exécuter son mandat, le personnel de police chargé du maintien de la paix doit coordonner étroitement son travail avec celui de différents organismes des Nations Unies. La Chine se félicite de la création de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre. Elle attend de cette équipe qu'elle tire pleinement parti des avantages comparatifs des différents organismes, qu'elle s'acquitte efficacement de ses mandats fondamentaux en matière de maintien de la paix et qu'elle réponde en temps utile aux besoins légitimes des pays hôtes.

Deuxièmement, il convient de renforcer les capacités. Le renforcement des capacités des policiers affectés au maintien de la paix est un élément important de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général et est une responsabilité partagée du Secrétariat, des pays hôtes, des pays fournisseurs de personnel de police et des pays qui fournissent les financements nécessaires. Nous devons nous appuyer sur la mise en œuvre des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales et du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police.

Il est impératif de faire un usage constructif des canaux de communication, tels que le mécanisme de coordination souple, et de renforcer la coopération en matière de formation à tous les niveaux, afin que chaque policier chargé du maintien de la paix soit doté de toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est en train d'être étendu à toutes les opérations de maintien de la paix. Nous espérons que les parties concernées s'appuieront sur les résultats de l'évaluation et s'attacheront à combler les lacunes relevées.

L'égalité des genres est un aspect important du renforcement des capacités du personnel de police chargé du maintien de la paix. La Chine se félicite de ce que la police des Nations Unies soit parvenue à atteindre plus tôt que prévu l'objectif de parité des genres fixé pour 2025 et espère que les opérations de maintien de la paix continueront à entretenir cette dynamique positive, à garantir aux policières l'égalité des chances en matière de formation, de recrutement et de promotion, et à mettre pleinement à profit les avantages uniques des femmes en matière de protection des groupes vulnérables et de communication avec les communautés. La Chine continuera de déployer davantage de personnel talentueux, y compris des policières, dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et elle continuera d'assurer la formation professionnelle du personnel féminin de divers pays fournisseurs de personnel de police.

Troisièmement, il faut assurer la sécurité du personnel. Ces dernières années, les Casques bleus ont dû faire face à des risques accrus en matière de sécurité. Fin juillet, deux membres des forces de police du maintien de la paix de la MINUSS ont été tués lors d'une attaque, ce qui est pour nous un nouveau signal d'alarme. Les États Membres et le Secrétariat doivent adopter des mesures concrètes pour appliquer pleinement la résolution 2518 (2020), renforcer les mécanismes d'alerte rapide et de partage des renseignements, améliorer l'évaluation des risques et les interventions d'urgence, et assurer la sécurité des Casques bleus de manière globale et à plusieurs niveaux.

Il faut améliorer l'équipement du personnel de police chargé du maintien de la paix de manière ciblée afin d'améliorer autant que possible les conditions de sécurité du matériel. Dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers affectés au maintien de la paix doivent veiller à maintenir un dialogue constructif avec la population locale, combattre la mésinformation et la désinformation en temps utile, s'efforcer d'obtenir plus de compréhension et de soutien, et œuvrer à l'amélioration de la sécurité des logiciels. Les patrouilles de proximité interactives effectuées par la police de maintien de la paix de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de la MINUSS ont donné des résultats positifs, et leur expérience en la matière mérite d'être partagée.

La Chine a toujours apporté son soutien et sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 2000, elle a déployé plus de 2 600 policiers et policières dans des missions de maintien de la paix. Ceux-ci ont été déployés dans 11 zones de mission sur quatre continents, et huit d'entre eux ont donné leur précieuse vie. Pour servir la cause de la paix dan le monde, les policiers chinois affectés au maintien de la paix ont accompli leur mission avec un grand sens des responsabilités dans des contextes très difficiles. La Chine continuera à soutenir et à promouvoir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'à y participer, et à contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, M^me^ Christine Fossen, M. Mody Berethe et M^me^ Emma Birikorang de leurs exposés instructifs.

Le Kenya s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour rendre hommage aux membres de la police des Nations Unies – ces femmes et ces hommes courageux qui se sont engagés à servir l'humanité dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier. Ils sont souvent parmi les premiers membres du personnel des Nations Unies à être déployés dans des opérations de paix. De par la nature de leurs compétences, de leur expertise et de leur expérience, ils constituent un atout essentiel en tant que premiers intervenants auprès des communautés locales. Ils sont les mieux placés non seulement pour appréhender les facteurs de conflits dans leurs zones d'opération, mais aussi, et surtout, pour trouver des solutions innovantes aux différends potentiels et aux griefs sous-jacents et pour appuyer les systèmes d'alerte rapide.

Dans un contexte opérationnel toujours plus complexe et dangereux, la police des Nations Unies est de plus en plus sollicitée pour en faire davantage, tout en maintenant les niveaux d'efficacité, de professionnalisme et de responsabilité attendus. Cela exige des investissements pour doter la police des Nations Unies d'une expertise et de compétences spécialisées et actualisées. À cet égard, nous félicitons le Département des opérations de paix d'avoir mis sur pied des équipes de police spécialisées en adoptant une approche du renforcement des capacités axée sur les projets. Cependant, les compétences spécialisées ne sont qu'une partie de la solution. Un état d'esprit approprié, l'intégration de technologies modernes et un matériel adéquat sont de la plus haute importance.

Le Kenya réaffirme son appui aux efforts déployés par le Secrétaire général, notamment son initiative Action pour le maintien de la paix Plus, pour resserrer les partenariats, accroître l'efficacité et l'application du principe de responsabilité, renforcer la sûreté et la sécurité, améliorer la conduite et appuyer l'obtention d'accords politiques grâce au maintien de la paix. Nous saluons également le travail accompli pour renforcer et faire appliquer les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales, qui consolident et enrichissent les interventions dans les domaines du maintien de la paix, de l'état de droit, de la protection des civils et de la consolidation de la paix.

Le Kenya reste attaché à tous les efforts destinés à renforcer le leadership et à assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes au sein de la police des Nations Unies. En ce sens, nous sommes encouragés par le nombre de policières qui participent au maintien de la paix et par le fait qu'elles sont plus nombreuses à occuper des postes de direction. Ces femmes, comme la Kényane Violet Lusala, cheffe de la police civile de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, sont une source d'inspiration pour des millions de personnes. Nous continuerons à plaider en faveur de l'intégration des questions de genre pour combler les lacunes de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour appuyer les mesures visant à réaliser les priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus, le Kenya souhaite partager les recommandations suivantes.

Premièrement, la police doit être un acteur à part entière à tous les stades de la planification et de l'exécution de chacune des opérations de paix et des missions politiques spéciales. Cela permettra de veiller à ce que les activités de police prévues dans leur mandat soient appropriées et réalistes. C'est également essentiel pour garantir une approche commune, à l'échelle du système, de l'état de droit, notamment des services pénitentiaires. Au sein des missions, une coopération et une intégration étroites entre les différents éléments et composantes des missions de maintien de la paix et des missions politiques sont indispensables pour créer des synergies et assurer une unité d'action.

Deuxièmement, il est nécessaire de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, en mettant l'accent sur la formation, le partage d'expériences et l'échange d'informations concernant les activités de police. À cet égard, l'International Peace Support Training Centre, centre de formation supérieure reconnu spécialisé dans le renforcement des capacités, est disposé à accueillir ce type d'interactions.

Troisièmement, la protection de tous les membres de la police des Nations Unies reste une nécessité absolue. La collaboration et la coordination avec les communautés d'accueil et les services de sécurité doivent être renforcées, ce qui exige de communiquer en permanence sur les mandats et les tâches qui en relèvent.

Quatrièmement, l'objectif premier de tout membre de la police des Nations Unies doit être de remporter durablement l'adhésion et la confiance des communautés hôtes. Pour y parvenir, il convient de faire preuve

de la discipline la plus rigoureuse, du sens du devoir le plus marqué et du plus grand respect pour le contexte social et culturel des communautés hôtes. À cet égard, les pays fournisseurs de personnel de police doivent systématiquement veiller à ce que chacun des membres de la police amenés à être déployés fasse l'objet d'une enquête sur ses antécédents criminels, y compris en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et dispenser une formation obligatoire avant le déploiement, ayant notamment pour objet la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de prendre davantage de mesures pour encourager une plus grande participation des femmes, en procédant notamment à un examen des obstacles qui se mettent en travers de leur recrutement et de leur progression professionnelle.

M^me^ Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier les intervenants de leur précieuse contribution et des informations détaillées qu'ils ont fournies, notamment en ce qui concerne les priorités de la police des Nations Unies dans le contexte des opérations de maintien de la paix, ainsi que les efforts déployés à cet égard.

Je saisis également cette occasion pour saluer M. Luis Carillho pour son rôle moteur à la tête de la Division de la police. Les Émirats arabes unis sont prêts à collaborer étroitement avec son successeur et son équipe.

Je voudrais souligner deux priorités, que les Émirats arabes unis considèrent comme des piliers fondamentaux de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

La première priorité est la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par les pays fournisseurs de personnel de police et la Division de la police pour que les rangs de la police des Nations Unies comptent davantage de femmes, dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. L'expérience a montré l'importance de la participation des policières aux opérations de paix, notamment pour favoriser l'implication des populations locales, mieux tenir compte du contexte local et élaborer des systèmes d'alerte précoce.

Cependant, nous pensons que le renforcement de la participation des femmes dépendra également de la capacité de l'ONU à garantir des conditions de vie décentes et à mettre en place les infrastructures nécessaires dans toutes les missions, en plus de procéder aux autres améliorations requises. Nous espérons que ces mesures susciteront davantage d'attention et gagneront en importance. Nous devons poursuivre les efforts pour assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes à toutes les opérations de paix.

La deuxième priorité concerne l'importance de recourir davantage à la technologie et à l'innovation dans le cadre des opérations de paix. Ces nouveaux outils peuvent contribuer à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel en tenue et à protéger les populations locales, grâce aux techniques de détection et de surveillance qui améliorent la perception de la situation sur le terrain. La technologie joue également un rôle déterminant pour optimiser les performances, la communication stratégique et d'autres éléments clefs des missions. À titre d'exemple concret, les Émirats arabes unis ont, en coopération avec l'Alliance pour la sécurité internationale, mis au point le premier exercice en réalité virtuelle de simulation d'une attaque terroriste. Cette innovation a été présentée pendant une manifestation parallèle en marge du troisième Sommet des chefs de police des Nations Unies, qui s'est tenu récemment à New York. Dans ce contexte, nous nous réjouissons à l'idée d'entendre les avis des intervenants sur ce qui pourrait éventuellement être fait différemment, en matière de technologie, pour accroître l'efficience et l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Dans le prolongement des interventions des chefs de la police Christine Fossen et Mody Berethe, je voudrais souligner les incidences positives du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Nous avons bon espoir que ces initiatives contribueront à améliorer l'action des composantes Police des opérations de paix.

Nous savons tous que les opérations de paix n'ont pas vocation à être permanentes ; au contraire, elles jouent un rôle clef dans le renforcement des capacités des polices locales qui prendront ensuite le relais et devront préserver les progrès accomplis dans le cadre des opérations de paix dans leur pays respectif. En ce sens, le renforcement des capacités doit être au cœur de la coopération entre les opérations de paix et les autorités compétentes des pays hôtes.

Avant de conclure, je voudrais remercier M^me^ Christine Fossen, cheffe de la police civile de la Mission

des Nations Unies au Soudan du Sud, d'avoir accueilli le Groupe consultatif spécial sur la police lors de sa récente visite au Soudan du Sud, à laquelle les Émirats arabes unis ont participé. Nous saluons également l'aide apportée au Soudan du Sud par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud qui, notamment, assure la protection des civils, fournit un appui aux établissements pénitentiaires et contribue au renforcement des capacités.

Pour terminer, les Émirats arabes unis ont à cœur de promouvoir les efforts internationaux pour accroître la sécurité et la stabilité dans le monde entier. Ainsi, Abou Dhabi a accueilli en août dernier la conférence annuelle des chefs de la composante Police des opérations de paix des Nations Unies, qui se tenait pour la première fois hors du Siège de l'ONU. Mon pays parrainera également le prochain Sommet des chefs de police, prévu à New York en 2024.

Enfin, les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien indéfectible à la promotion des capacités de la police des Nations Unies, et insistent sur la nécessité d'assurer un appui suffisant pour permettre à cette importante composante des opérations de maintien de la paix de remplir pleinement son mandat.

M^me^ Ngyema Ndong (Gabon) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir initié cet échange avec les composantes Police des Nations Unies. Depuis le début de son mandat, c'est la première fois que le Gabon est invité à apporter sa contribution à ce débat annuel et c'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons suivi les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, des chefs des composantes Police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ainsi que de la représentante du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix. Ces exposés, faut-il le rappeler, nous apportent la preuve de l'indéfectible engagement des Nations Unies en faveur de la protection des civils et du maintien et de la consolidation de la paix. Ils ont également le mérite d'informer sur les défis et obstacles que rencontrent les composantes Police des Nations Unies sur le terrain, et les conditions parfois précaires dans lesquelles leurs mandats sont exécutés. Je voudrais donc à mon tour rendre hommage au travail de ces policières et policiers dont le rôle d'appui aux services des polices nationales, de promotion de l'état de droit, de consolidation de la paix et de développement contribue fortement au relèvement des États en situation de conflit, de post-conflit et de crise.

À travers leurs activités de proximité, les composantes de police sont très souvent la connexion directe entre les opérations de maintien de la paix et les populations locales. Elles sont les plus proches des réalités du pays en menant notamment des activités de police de proximité, comme je l'ai dit, et constituent à cet égard un atout majeur, notamment dans l'élaboration des mandats des opérations de paix ou des missions politiques, pour qu'elles soient plus adaptées aux besoins des pays hôtes.

La formation et le renforcement des capacités des composantes Police sont à ce titre un enjeu crucial. Pour qu'elle soit plus efficace, la doctrine de formation des Bérets bleus, doit tenir compte aussi bien de la nature clivante des menaces que des réalités spécifiques du terrain sur lesquelles ces forces sont déployées. D'une région à une autre, d'un pays à un autre, les réalités, les aspirations, les besoins varient et nous devons en tenir compte dans la formation de ces hommes et femmes de terrain, dans l'élaboration des mandats et dans le choix et la fourniture d'équipements, pour une meilleure protection des populations civiles, une amélioration de la perception de ces dernières de la présence et du travail des soldats de la paix, mais aussi pour renforcer la sécurité de ces soldats.

Le rôle des femmes au sein des composantes Police est également un enjeu crucial. Elles sont indispensables notamment dans le cadre des activités de proximité, dans les processus de paix et de consolidation de la paix, leur présence encourage les femmes à s'impliquer davantage. Dans la plupart des cas de violences sexuelles ou dans le cadre de la lutte contre la criminalité, les communautés locales sont plus ouvertes à interagir avec des policières. Accroître le nombre des femmes en uniformes au sein des composantes Police des opérations de paix devient donc un défi majeur que notre Organisation se doit de relever. Elles apportent une plus-value dont on ne peut se dispenser.

Le soutien du Gabon à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui fait de la mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une préoccupation majeure, est à cet égard sans équivoque.

Je voudrais conclure en appelant au renforcement des capacités des pays en développement, afin de leur permettre de fournir encore plus de contingents de police, et en particulier des contingents féminins.

Je voudrais, Monsieur le Président, puisque vous avez voulu cette séance interactive, poser quelques questions, notamment à M. Berethe. Dans son exposé, il a parlé de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation. Je voudrais savoir s'il est possible qu'il élabore un peu plus sur l'état actuel du renforcement des capacités de la police nationale. Je voudrais également savoir, puisque faisant partie de la composante Police, il est plus proche des populations, quel est aujourd'hui l'état d'esprit des populations congolaises, notamment après les événements de juillet. Ma dernière question sera relative au renouvellement du mandat de la MONUSCO : que peut faire le Conseil de sécurité pour améliorer l'efficacité de la composante de Police spécifiquement ?

M^me^ Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important. Je remercie également les intervenants de leurs contributions.

La Norvège a toujours contribué à la police des Nations Unies. Nous soutenons la police des Nations Unies avec des officiers de police et des dirigeants qualifiés, comme M^me^ Fossen, des contributions financières, des réformes et des outils politiques, comme les Directives stratégiques relatives aux activités de police internationales, ainsi que des équipes de police spécialisées, une modalité de déploiement dont la Norvège a été la pionnière.

Nous reconnaissons la nécessité pour la police des Nations Unies de moderniser le renforcement de ses capacités afin de refléter les méthodes de maintien de l'ordre contemporaines et de faire face aux nouvelles menaces. Par conséquent, la Norvège se félicite de l'initiative de réforme du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix, et de sa stratégie de mise en œuvre, Action pour le maintien de la paix Plus.

Nous saluons tout particulièrement les efforts déployés par la police des Nations Unies pour atteindre les objectifs chiffrés fixés dans la Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue du Secrétaire général. Néanmoins, nous soulignons que la parité des genres n'est pas seulement une question de mesures quantitatives, mais aussi d'optimisation de l'efficacité des opérations de paix. À cette fin, nous devons veiller à ce que les progrès vers la concrétisation de la parité incluent des efforts visant à créer un environnement de travail sûr pour tous, avec une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination fondée sur le genre, du harcèlement sexuel et des atteintes sexuelles.

Même si on a réalisé des progrès constants depuis la signature en 2017 de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la police des Nations Unies a le potentiel d'obtenir de meilleurs résultats pour contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans l'initiative Action pour le maintien de la paix. À cet égard, je souhaite mettre l'accent sur quatre domaines clefs.

Premièrement, s'agissant des partenariats, la capacité de la police des Nations Unies à changer la donne par elle-même est limitée. C'est pourquoi la participation des principales parties prenantes, y compris la société civile, le secteur privé et d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation internationale de police criminelle, est essentielle au travail d'une police moderne, notamment en facilitant une approche globale et cohérente dans l'ensemble du secteur judiciaire. La Norvège encourage toutes les institutions compétentes à redoubler d'efforts pour mener une approche inclusive fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de l'ordre, la justice et les questions pénitentiaires dans les opérations de paix.

Deuxièmement, s'agissant de la participation des États Membres, la police des Nations Unies dépend des pays qui fournissent du personnel de police. Les modifications apportées à la politique de recrutement et aux programmes de formation des Nations Unies, ainsi que l'organisation d'événements importants, tels que le Sommet des chefs de police des Nations Unies, bénéficieraient d'une concertation plus large avec les États Membres.

Troisièmement, pour ce qui est des défis émergents, au cours des dernières décennies, les activités de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué pour s'adapter à de nouvelles menaces. Le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment le lien avec la criminalité transnationale organisée, exigent une action globale et transparente de la justice pénale. La police des Nations Unies, ainsi que d'autres entités garantes de l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité, ont un rôle important à jouer dans la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités afin d'aider les forces de l'ordre et les principales institutions judiciaires des États hôtes à faire face aux menaces, tout en protégeant les droits humains et les libertés fondamentales.

Enfin, la police des Nations Unies peut jouer un rôle essentiel dans les contextes de transition des

missions. Pour réussir, la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix doit être inclusive, pilotée par les pays, et surtout, être fortement axée sur la protection des civils, y compris des enfants. La résolution 2594 (2021), sur les processus de transitions menés par l'ONU, met particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer la capacité de l'État à protéger ses propres civils. Il s'agit d'un domaine dans lequel la police des Nations Unies a un rôle charnière à jouer en fournissant une formation et un appui.

Je souhaite conclure avec les deux questions suivantes. Je voudrais demander à M^me^ Fossen de préciser ses idées sur la manière de mieux intégrer les composantes État de droit dans les opérations de paix. Je voudrais demander au Secrétaire général adjoint Lacroix de nous dire quelles mesures peuvent être prises pour renforcer l'action de la police des Nations Unies contre le terrorisme et la criminalité organisée.

M^me^ Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, M^me^ Birikorang et les chefs de la police Fossen et Berethe de leurs exposés instructifs. Je remercie tout particulièrement le Ghana d'avoir organisé ce débat important.

L'Irlande est un ardent défenseur de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus doit continuer d'être le cadre nécessaire pour aider la police des Nations Unies à développer ses capacités de maintien de l'ordre, à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à améliorer la responsabilité et les performances de ses membres. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus est tout particulièrement nécessaire, alors que les missions opèrent dans un environnement politique et des conditions de sécurité de plus en plus complexes.

Nous recevons régulièrement des informations faisant état du travail important réalisé par les chefs de la police civile et leurs équipes. La direction ferme qu'ils impriment est essentielle pour améliorer les performances de la police et contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Leur travail ne passe pas inaperçu, et nous les remercions de leur engagement constant. Leur contribution à l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être reconnue. Ils sont des modèles pour les services de police partout dans le monde.

L'Irlande contribue à la police des Nations Unies depuis 30 ans, y compris par son déploiement actuel au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, où nous sommes le principal fournisseur du personnel de police. Ce matin, je souhaite mettre l'accent sur certains domaines que l'Irlande considère particulièrement importants pour la mise en œuvre continue des priorités.

Premièrement, la police des Nations Unies peut jouer un rôle central dans les contextes de transition de missions. Il importe que les composantes de la police des Nations Unies apportent un appui et dispensent une formation aux gouvernements hôtes, à la société civile, notamment aux réseaux de femmes, et aux acteurs de la police et du secteur de la sécurité. Cela permet de mettre en place des mécanismes et de créer des environnements qui associent, appuient et protègent les populations locales, y compris les femmes, dans le but de bâtir une paix durable.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent disposer des capacités adéquates au bon endroit et au bon moment, et être dans un état d'esprit adéquat, pour déployer un personnel plus adaptable et plus compétent. En tant que champions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous pensons qu'il faut notamment éliminer les obstacles à la participation pleine et véritable des policières, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les rôles et à tous les niveaux. Les partenariats sont également importants pour développer ces compétences et ces capacités. Pour contribuer au développement des capacités, l'Irlande a eu le plaisir d'organiser, en septembre dernier, une session spécialisée de formation des formateurs dispensée par la police des Nations Unies à l'intention de 10 États Membres.

La responsabilité à l'égard des Casques bleus est au cœur de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, notamment dans les cas de crimes commis contre eux. L'Irlande préconise le déploiement d'efforts pour lutter contre la criminalité grave et organisée, appuyer la mise en œuvre du cadre de renseignement pour le maintien de la paix et prévenir les crimes contre les soldats de la paix, enquêter sur ces crimes et poursuivre leurs auteurs. Les dispositions de la résolution 2589 (2021) doivent être pleinement appliquées pour appuyer celles et ceux qui mettent leur vie en danger. L'Irlande se félicite des améliorations signalées concernant les mesures de défense des bases et les initiatives de sécurité intégrées.

D'un point de vue environnemental, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'amélioration des mesures d'adaptation et d'atténuation doivent se poursuivre. L'Irlande salue également le travail réalisé par la police des Nations Unies pour améliorer ses évaluations factuelles de la performance et garantir le respect des normes de conduite en renforçant la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Enfin, comme le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, l'a dit ce matin, les soldats de la paix sont confrontés à des environnements de plus en plus dangereux et hostiles et sont eux-mêmes visés par la désinformation et la mésinformation, comme nous le constatons en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali. Nous devons veiller à ce que les opérations de paix fassent de la communication stratégique une activité qui mobilise l'ensemble de la mission, en l'intégrant à la planification et à l'exécution du mandat. La police des Nations Unies peut jouer un rôle important en appuyant et en associant les acteurs locaux et en favorisant la confiance mutuelle et le dialogue.

Je voudrais conclure mon intervention en formulant un certain nombre de questions. Je voudrais demander à la cheffe de la police Fossen quelles capacités et formations supplémentaires les États Membres peuvent fournir pour aider la police des Nations Unies à mieux faire face à des environnements de plus en plus dangereux. Je voudrais que le chef de la police Berethe nous dise comment le pays hôte l'aide dans sa stratégie de communication visant à améliorer l'attitude de la population locale à l'égard de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en gardant à l'esprit l'observation que j'ai faite sur la communication stratégique. Enfin, M^me^ Birikorang a évoqué un maintien de la paix adaptatif, et ce serait formidable si elle pouvait nous donner un aperçu des facteurs qui pourraient contribuer à le concrétiser.

M. de Oliveira Freitas (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, de ses observations préliminaires. Je remercie également la cheffe de la police Fossen et la chef de la police Berethe de leurs exposés et de leur précieux travail au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), respectivement. J'ai écouté attentivement M^me^ Birikorang parler des activités du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix.

La situation internationale en matière de sécurité est plus complexe, et les conflits sont plus variés qu'il y a quelques années à peine. Non seulement les populations des pays concernés sont en danger, mais les Casques bleus le sont aussi. Dans ce contexte, le rôle des composantes Police au sein des missions des Nations Unies est plus important et plus ardu que jamais. Les missions de maintien de la paix sont souvent déployées dans des zones où les institutions publiques, y compris les organes chargés de faire respecter la loi, sont soit absentes, soit gravement affaiblies. Les Bérets bleus sont donc appelés à rétablir l'ordre et à protéger les civils, non pas en tant que substitut permanent des forces de police locales, mais en tant qu'assistance temporaire, et idéalement en tant que partenaire pouvant aider à préparer les forces locales à assumer à nouveau leurs responsabilités.

Les effectifs de police des missions des Nations Unies jouent un rôle important dans la consolidation de la paix ainsi que dans le maintien de la paix lui-même. Ce rôle est particulièrement déterminant pendant les transitions, afin de s'assurer que les institutions locales puissent assumer la tâche consistant à maintenir la stabilité et à éviter que les gains durement acquis par les missions et les pays hôtes ne soient réduits à néant. Nous devons étudier les moyens de renforcer la contribution de la police des Nations Unies à la réalisation des priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Je voudrais mettre en avant trois éléments fondamentaux d'un maintien de la paix efficace : la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, la communication stratégique et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Brésil estime que la police des Nations Unies peut jouer un rôle fondamental dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les policières sont particulièrement bien placées pour protéger les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants, ainsi que pour promouvoir la participation des femmes et renforcer le dialogue avec les populations locales. Il faut non seulement disposer de personnel de police féminin, mais aussi veiller à ce que les femmes occupent des postes de commandement et de direction.

Pour que les Bérets bleus puissent exécuter leur mandat, une formation adéquate est indispensable. En plus de devoir se conformer aux exigences rigoureuses de ses propres départements, le personnel de police brésilien déployé dans le cadre des missions des

Nations Unies doit suivre une formation supplémentaire au Centre conjoint de formation aux opérations de paix Sergio Vieira de Mello, géré par les forces armées brésiliennes.

Comme nous l'avons constaté trop souvent ces derniers mois, les soldats de la paix eux-mêmes sont en danger. Je rends hommage aux cinq membres du personnel de police des Nations Unies qui ont payé le prix ultime dans l'accomplissement de leur devoir en 2022, notamment à la MONUSCO, représentée ici par le chef de la police Berethe. Dans ce contexte, la communication stratégique peut jouer un rôle important pour promouvoir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Expliquer correctement le mandat et nouer un vrai dialogue avec les autorités locales, la société locale et les autres partenaires peut contribuer à dissiper les attentes irréalistes et permettre de mieux faire comprendre les actions entreprises par les missions. Cela pourrait contribuer à lutter contre les campagnes de mésinformation et de désinformation visant les missions et à prévenir les épisodes de violence contre les soldats de la paix et les installations des missions, comme ceux dont nous avons malheureusement été témoins dans l'est de la République démocratique du Congo. Les mandats des composantes Police varient d'une mission à l'autre, mais ils portent généralement sur la protection des civils, des soldats de la paix et des installations, le renforcement des institutions publiques, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et l'appui à la lutte contre la criminalité organisée. La communication stratégique peut être un facteur facilitateur et avoir un effet de levier dans la réalisation de tous ces objectifs.

Pour terminer, le personnel de police des missions des Nations Unies contribue à l'accomplissement d'une des tâches les plus fondamentales du maintien de la paix, à savoir le rétablissement, soit directement, soit par l'intermédiaire de la coopération avec les institutions locales, de l'ordre et de la normalité dans les sociétés touchées par un conflit. Ce faisant, il contribue au respect des droits de l'homme et à la reprise des activités économiques. C'est pourquoi il constitue un maillon essentiel de l'architecture de paix et de sécurité, et le Brésil est fier d'y contribuer avec certains de ses meilleurs professionnels de l'application de la loi.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, et nos intervenants d'aujourd'hui, et je veux remercier tout particulièrement le Ghana de nous avoir réunis pour discuter de la manière dont la police des Nations Unies peut appuyer la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Par ailleurs, il est primordial que nous continuions à appuyer l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui vise à garantir que les soldats de la paix des Nations Unies soient à la hauteur des attentes élevées envers celles et ceux qui portent le casque ou le béret bleu. Dans le même temps, cette initiative a aussi pour but de faire en sorte que celles et ceux qui se portent courageusement volontaires pour servir la cause de la paix disposent des ressources suffisantes et de l'appui adéquat afin de garantir leur sécurité et de leur donner les moyens de mener à bien leurs importantes missions de maintien de la paix.

Nous avons été honorés que l'Ambassadrice Thomas-Greenfield ait pris la parole en tant qu'invitée, aux côtés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, au Sommet des chefs de police des Nations Unies en septembre dernier, et je me félicite que nous soyons ici aujourd'hui pour poursuivre cette conversation. Nous nous réunissons sur fond de pandémie mondiale, de crise alimentaire exacerbée par la poursuite de l'agression russe contre l'Ukraine, et de lutte contre les changements climatiques, lesquels influent profondément sur la sécurité des pays africains et de nos missions de maintien de la paix et de police dans ces pays. Mais malgré tout cela, la mission et le dévouement de la police des Nations Unies restent inchangés : aider à rétablir, établir ou renforcer l'état de droit dans les endroits où il s'est effondré du fait d'un conflit ou de crises complexes.

Les États-Unis sont de fervents partisans des activités de maintien de la paix de la police des Nations Unies. Depuis 2012, nous avons fourni plus de 80 millions de dollars pour aider à préparer des milliers de policiers d'une dizaine de pays à servir dans des missions de maintien de la paix. Nous sommes déterminés à rendre le maintien de la paix, y compris le maintien de la paix par la police, plus fort, plus sûr et plus efficace. De plus, nous pensons, et des études l'ont montré, que ces objectifs sont complémentaires. Les soldats de la paix qui sont plus performants sont mieux à même d'assurer leur propre sécurité et celle des autres. La performance favorise la sûreté et la sécurité.

Les États-Unis appuient fermement les efforts déployés par la Division de la police, le Service intégré de formation, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et d'autres organismes pour renforcer le cadre doctrinal et le programme de formation de la

police des Nations Unies, qui constituent le fondement d'une bonne performance des soldats de la paix. Ainsi, nous constatons avec satisfaction que les programmes de formation préalable au déploiement des unités de police constituées sont en train d'être mis à jour et révisés pour qu'ils soient plus pratiques et mieux adaptés aux menaces auxquelles les soldats de la paix sont confrontés sur le terrain. Nous notons également que la formation des policiers hors unités constituées est désormais plus solide et vise surtout à préparer ces policiers à exercer leurs fonctions essentielles de conseillers.

Il s'agit-là de tendances positives, et nous espérons qu'elles se poursuivront. Dans le même temps, des défis subsistent. Pour assurer l'efficacité de la police des Nations Unies dans des environnements dangereux et complexes, il faut procéder à des évaluations régulières et constructives des performances dans les missions, et formuler des recommandations pour remédier à toute déficience. La meilleure façon d'assurer la sécurité des soldats de la paix est de promouvoir leur efficacité. Nous partageons la responsabilité de veiller à ce que les outils dont nous disposons, y compris le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, soient mis en œuvre de manière juste et précise, et que les données relatives aux performances issues des évaluations dans les missions soient partagées et analysées de manière appropriée afin de relever les défis communs. Soyons clairs : il faut continuer à appliquer une politique de tolérance zéro pour les atteintes et les inconduites sexuelles.

Il importe d'évoquer le rôle essentiel joué par les femmes dans toutes ces activités, car nous savons que les unités de police chargées du maintien de la paix sont plus efficaces lorsque la représentation des sexes est plus équilibrée. Des études ont montré que la présence de soldates de la paix favorise la confiance au sein des populations et renforcer,la capacité des missions à dialoguer avec les femmes et les filles, des groupes qui, comme nous le savons, sont touchés de manière disproportionnée par les conflits. Des progrès ont été accomplis en matière d'intégration des femmes dans les unités de police chargées du maintien de la paix, mais ils restent insuffisants.

Enfin, les soldats de la paix sont toujours exposés à des risques et confrontés à des menaces croissantes d'attaques directes ou à des menaces indirectes, telles que la désinformation et la mésinformation, qui peuvent créer des environnements opérationnels plus hostiles. Afin de mieux répondre à ces préoccupations, les États-Unis espèrent que le Secrétaire général publiera prochainement un nouveau rapport sur la police des Nations Unies, afin que nous puissions tous suivre les progrès importants que nous avons réalisés, tout en faisant le point sur les points à améliorer.

Nous nous faisons une joie de collaborer avec les intervenants qui sont dans la salle aujourd'hui, l'ONU et les États Membres pour relever les défis actuels auxquels sont confrontés les policiers affectés au maintien de la paix et leur donner les moyens de mener à bien leurs missions de manière aussi complète, sûre et efficace que possible.

Afin de rendre la présente séance plus interactive, j'ai quelques questions à poser aux chefs de la police civile de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Tout d'abord, dans quelle mesure les effets des changements climatiques ont une incidence sur les activités quotidiennes des missions, et comment l'insécurité climatique affecte-t-elle leur travail ? Deuxièmement, peuvent-ils nous parler de leurs expériences en matière de mésinformation et de désinformation ? Comment les combattent-ils et que peut faire le Conseil de sécurité pour les aider ?

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, ainsi que les chefs de la police civile Fossen et Berethe, et M^me^ Birikorang de leurs exposés.

Le Mexique salue le travail précieux des membres des composantes Police des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Comme cela a été rappelé ce matin, leur travail est essentiel pour la prévention des crimes et les enquêtes criminelles ainsi que pour le maintien de l'ordre public et de la sécurité. Tout cela est indispensable pour assurer la protection des civils par la promotion de l'état de droit.

Comme nous l'avons évoqué dans nos échanges, les effectifs de police sont confrontés à des défis de plus en plus complexes. Pour assurer une bonne performance du personnel de police, il est nécessaire, selon nous, d'adapter les programmes de formation aux défis de sécurité auxquels les policiers sont confrontés sur le terrain, dans des contextes fortement marqués par des conflits de nature asymétrique. Nous soulignons, une fois de plus, l'importance de s'assurer que ces formations intègrent des outils permettant de s'occuper de la

santé mentale des membres du personnel avant, pendant et après leur déploiement.

Les composantes Police des missions de maintien de la paix sont essentielles au développement des capacités des institutions civiles nationales. En ce sens, leur renforcement est conforme à la nécessité de contrer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales en utilisant des stratégies qui vont au-delà du domaine militaire. Par leur appui aux tâches de maintien de l'ordre, les missions de paix contribuent à créer un cadre de gouvernance démocratique indispensable pour parvenir à une paix durable. Les composantes Police sont les mieux placées pour interagir au niveau local avec les communautés les plus touchées par le conflit. Elles peuvent ainsi contribuer à désamorcer les tensions et à favoriser le dialogue, dans le but de prévenir les escalades qui compromettent les perspectives des processus de paix. En ce sens, le cas d'Haïti nous rappelle que pour parvenir à une paix durable, il est essentiel que le renforcement des capacités de la police soit pris en compte dans les processus de transition des missions de paix.

En outre, le Mexique estime que la communication stratégique est un élément indispensable au succès des activités de maintien de la paix. Comme nous l'avons constaté dans plusieurs cas, et plus récemment en République démocratique du Congo, la perception de la population locale peut être un facteur décisif pour la performance des missions. C'est pourquoi il convient d'accorder une plus grande attention à la communication stratégique en tant qu'élément central pour faire connaître les mandats des missions de paix, et en particulier leurs composantes Police, et pour sensibiliser le public non seulement à leur portée mais aussi à leurs limites.

Comme nous l'avons indiqué lors du troisième Sommet des chefs de police en septembre, mon pays appuie pleinement les objectifs de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. En particulier, nous soulignons l'importance de faire des progrès en matière de reddition de comptes, notamment l'évaluation des performances du personnel et la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro pour les cas d'exploitation sexuelle.

Le Mexique appelle au renforcement de la coordination avec les pays fournisseurs de personnel de police afin que les missions de maintien de la paix disposent d'équipes dotées de l'état d'esprit approprié pour relever les défis sur le terrain. À cet égard, nous appelons également à une coopération plus étroite avec des institutions telles qu'INTERPOL.

Enfin, nous réaffirmons que la participation pleine, égale et effective des policières aux missions est un élément qui contribue à leur succès. Nous insistons sur la nécessité de prendre en compte les questions de genre de manière transversale dans tous les aspects de leur conception et de leur fonctionnement. Si nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie sur la parité des sexes, nous devons faire davantage pour augmenter le nombre de femmes dans les missions de paix, y compris dans les composantes Police.

M^me^ Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé aujourd'hui. Je remercie également les autres orateurs de leurs observations et exposés très utiles.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les soldats de la paix pour leurs sacrifices considérables et pour leur contribution au rétablissement de la paix et de la stabilité dans leurs zones de déploiement respectives. Malheureusement, 16 policiers indiens ont perdu la vie, y compris deux policiers affectés au maintien de la paix, Shishupal Singh Bagadia et Sanwal Ram Bishnoi, qui sont morts lors à la suite d'actes de violence perpétrés par la foule contre les bases de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) le 26 juillet 2022. Nous rendons hommage à leur sacrifice et présentons nos sincères condoléances à leurs familles et amis.

L'Inde appuie pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et sa Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui visent à faire du maintien de la paix des Nations Unies un outil efficace et efficient du Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

L'Inde a déployé près de 3 000 policiers dans environ 24 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En fait, l'Inde a été le premier pays à déployer une unité de police constituée entièrement féminine au Libéria en 2007. Environ 170 Indiens membres du personnel de police servent actuellement au sein de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la MONUSCO, où ils jouent un rôle important

dans le renforcement des efforts d'application de la loi des gouvernements hôtes.

La police des Nations Unies joue un rôle important dans les situations de conflit armé. Elle contribue également au renforcement des capacités des pays hôtes, notamment dans des domaines tels que l'état de droit et la police civile. C'est pourquoi nous devons prendre acte du rôle essentiel des policiers affectés au maintien de la paix et nous efforcer de les rendre plus efficaces et plus efficients. À cette fin, je soumets les points suivants à l'attention du Conseil.

Premièrement, le rôle principal de la police dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies est de former et de renforcer les capacités du pays hôte afin de lui permettre d'acquérir une expertise et des compétences suffisantes en matière de maintien de l'ordre, ce qui constitue une tâche importante dans le cadre de l'application et du maintien de l'état de droit. Si le déploiement rapide d'unités de police constituées peut s'avérer nécessaire dans certains contextes, ces déploiements doivent être fondés sur des mandats clairs et réalisables, assortis de ressources suffisantes.

Deuxièmement, le moment du déploiement et le rôle de la police dans le maintien de la paix varient en fonction des contextes. Les capacités et responsabilités de la police sont distinctes de celles des contingents de maintien de la paix. Par conséquent, le mandat de la police doit être clairement aligné sur les tâches pour lesquelles elle est formée et distinct de celui des contingents de maintien de la paix.

Troisièmement, comme nous le savons tous, les groupes armés, les terroristes et la criminalité transnationale organisée sont étroitement liés dans les conflits contemporains. C'est pourquoi il est impératif que la police des Nations Unies et les contingents œuvrent de concert, et en collaboration avec d'autres organismes. À cet égard, il est indispensable d'élaborer des protocoles opérationnels et de formation conjoints.

Quatrièmement, les consultations triangulaires entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de personnel de police revêtent une importance capitale au moment de prendre des décisions politiques sur le rôle de la police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Les pays fournisseurs de personnel de police doivent être impliqués à tous les niveaux de la prise de décisions sur la planification du déploiement de la police, ainsi que sur les stratégies de transition et de sortie.

Cinquièmement, une coordination étroite entre la police des Nations Unies, les forces de l'ordre du gouvernement hôte et la population civile est essentielle pour améliorer l'efficience du maintien de l'ordre sur le terrain. La police de proximité doit être la norme plutôt que l'exception.

Sixièmement, comme d'autres l'ont mentionné, les policières et les soldates de la paix jouent un rôle indispensable dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier durant les patrouilles à haute visibilité et les opérations de recherche, et dans le cadre des prises de contact avec certaines communautés dans lesquelles seules les policières peuvent être autorisées à échanger avec les femmes. Elles contribuent à promouvoir l'égalité des genres et, à l'échelle locale, peuvent servir de modèles en incitant les femmes et les filles à faire carrière dans les forces de l'ordre.

L'unité constituée de policières indiennes au sein de la Mission des Nations Unies au Libéria, dont j'ai parlé précédemment, a contribué à faire passer la participation des Libériennes dans le secteur de la sécurité de 6 % en 2007, lorsqu'elles ont été déployées pour la première fois, à 17 % lorsqu'elles ont quitté la Mission en 2016. Cette contribution a été saluée à plusieurs reprises et très gracieusement par l'ancienne Présidente libérienne et lauréate du prix Nobel de la paix, S. E. M^me^ Ellen Johnson-Sirleaf. Les policiers indiens hors unités constituées, en particulier les policières, notamment M^me^ Kiran Bedi, ont aussi énormément contribué aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Plus récemment, en 2014, une policière indienne, M^me^ Shakti Devi, déployée dans le cadre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, s'est vu décerner le Prix international des policières du maintien de la paix pour avoir participé à la création d'un conseil de policières à Hérat, en Afghanistan. Pour ce qui est de l'avenir, j'assure le Conseil que l'Inde demeure déterminée à renforcer la présence des femmes au sein de la police des Nations Unies.

Septièmement, il est tout aussi important pour la police que pour les contingents de mettre à profit la technologie. À cet égard, nous sommes d'avis que la police doit être dotée de technologies de pointe pour lutter contre les émeutes, maîtriser les foules et effectuer d'autres tâches de maintien de l'ordre.

Je conclurai en déclarant que, en tant que fournisseur de longue date, l'Inde se réjouit à l'idée de

poursuivre sa contribution active et positive aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Inde possède des compétences dans les domaines des enquêtes sur la grande criminalité organisée et sur la criminalité transfrontalière, de la cybercriminalistique, de la criminalistique des engins explosifs improvisés et des enquêtes sur les fraudes financières, entre autres, et nous sommes prêts à partager notre expérience en offrant une formation ciblée aux policiers des Nations Unies chargés du maintien de la paix déployés par des États amis, ainsi qu'en déployant des policiers indiens dans les différentes missions sur le terrain et au Siège de l'ONU.

M^me^ Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs analyses le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, la cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, M^me^ Christine Fossen, et le chef de la police civile de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, M. Mody Berethe. Nous avons écouté attentivement M^me^ Birikorang.

La composante Police joue indéniablement un rôle important dans les missions de maintien de la paix modernes. Faisant partie intégrante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les Bérets bleus contribuent à la mise en œuvre des mandats des missions qui sont définis en fonction des particularités des zones de déploiement. La composante Police a notamment pour mission de promouvoir la réforme des institutions chargées du maintien de l'ordre et de renforcer les capacités nationales des pays hôtes.

Les opérations de maintien de la paix sont très souvent déployées dans des pays où les forces de l'ordre nationales sont considérablement affaiblies, voire inexistantes. Dans de telles situations, c'est aux Bérets bleus qu'il revient d'assumer leurs fonctions. Nous devons toutefois garder à l'esprit que les capacités de l'ONU ne sont pas illimitées et que l'Organisation ne peut se substituer indéfiniment à la police locale. Il apparaît dès lors essentiel que la police des Nations Unies, professionnellement formée et équipée, partage efficacement son expertise, forme le personnel local et l'aide à organiser ses activités, ce qui permettra aux forces nationales de sécurité d'assumer elles-mêmes pleinement le maintien de l'ordre public et la protection des civils. À cet égard, l'appropriation nationale est une condition préalable au succès. Nous ne pourrons guère parler d'efficacité de l'appui international si, à terme, des missions déployées pendant des années ont pour seul effet de substituer complètement les efforts des forces nationales de police par le personnel des Nations Unies.

Les policiers chargés du maintien de la paix ont également pour tâche essentielle de protéger les civils contre les menaces imminentes à la sécurité en effectuant des patrouilles, en exerçant une surveillance et en appréhendant les fauteurs de troubles. Ces efforts, ainsi que le rôle des Bérets bleus en tant que trait d'union non seulement entre la population et la mission de maintien de la paix, mais aussi entre la population et le gouvernement hôte, permettent de renforcer la confiance de la population dans les institutions gouvernementales, jetant ainsi les bases d'une réconciliation nationale et d'une paix durable.

Dans ce cadre, des échanges constructifs avec le pays hôte et la prise en compte de ses priorités sont essentiels. Un autre aspect important réside dans le fait d'engager un dialogue efficace avec la population, d'écouter ses préoccupations et, parfois, de lui expliquer le mandat de la mission, ce qui permet de gagner sa confiance et d'éviter des attentes exagérées ou irréalistes.

En fonction des particularités ethniques, culturelles et religieuses des communautés vivant dans la zone de déploiement des missions, les artisanes de la paix peuvent jouer un rôle particulier en établissant des contacts avec la population locale. Dans le même temps, nous sommes convaincus que l'accent ne doit pas être mis sur les critères quantitatifs en termes de composition par sexe des missions, mais sur l'expérience, le professionnalisme et la compétence des policiers, ainsi que sur le respect du principe d'une large représentation géographique, y compris aux postes de direction.

Il ne fait aucun doute que, pour accomplir efficacement toutes les tâches qui leur incombent, en particulier dans des conditions opérationnelles de plus en plus difficiles, les membres de la police des Nations Unies doivent être dotés de ressources matérielles, techniques et humaines suffisantes. Les missions doivent améliorer leur planification et leur gestion, ainsi qu'éviter les dépenses inutiles et les chevauchements d'activités. Dans le cadre de ces processus, il importe que le Secrétariat prenne en compte les vues et les recommandations des pays fournisseurs de personnel de police. Les tentatives de promouvoir des initiatives et des concepts divers qui viennent de l'extérieur et n'ont pas reçu l'appui de l'ensemble des États membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

sont contreproductives. À cet égard, nous estimons qu'il faut un dialogue permanent entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'avec les États hôtes, sur tous les aspects des activités des opérations de maintien de la paix, y compris durant les phases de planification et de conception des mandats.

Nous sommes convaincus qu'il importe d'intensifier la coopération avec les organisations régionales, notamment au niveau de la police des Nations Unies. À cet effet, nous soutenons le travail mené par le Secrétariat, de même que les initiatives de nombreuses organisations régionales, en particulier l'Union africaine, pour améliorer la formation des policiers affectés au maintien de la paix. La Russie contribue également à cette cause commune. Notre pays dispense des formations au personnel des forces de l'ordre russes et étrangères par l'intermédiaire de programmes certifiés par l'ONU à l'Académie de police de Domodedovo, qui est placée sous la supervision du Ministère russe des affaires intérieures. Depuis au moins une vingtaine d'années, l'Académie a formé plus de 2 500 agents de police professionnels et hautement qualifiés. Le programme de formation est conçu à l'intention des membres des forces de l'ordre des États en développement, particulièrement d'Afrique, l'accent étant mis sur les policières. Il accorde aussi une attention spéciale à la formation en langues étrangères, en tenant compte des caractéristiques des États hôtes.

En tant que pays fournisseur de personnel de police, la Fédération de Russie va continuer d'accroître systématiquement sa participation au maintien de la paix par la police des Nations Unies et de déployer dans les missions des agents dotés des compétences voulues, y compris des femmes. Le personnel féminin du Ministère russe des affaires intérieures a déjà fait ses preuves à Chypre, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et à Abyei. Comme nous l'avons clairement indiqué au dernier Sommet des chefs de police des Nations Unies, la Russie est prête à poursuivre sa contribution au développement du maintien de la paix par la police.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Mes remerciements vont au Secrétaire général adjoint Lacroix et à tous nos autres intervenants pour leurs exposés de ce jour. Je profite également de l'occasion pour remercier toutes les forces de police des Nations Unies de leur travail essentiel dans des conditions parfois extrêmement dures.

Je me réjouis que la discussion d'aujourd'hui porte sur Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. La police des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre d'approches mobilisant l'ensemble de la mission pour ces priorités de réforme. Je me concentrerai donc sur les domaines couverts par les deux chefs de la police : la protection des civils et la performance.

Premièrement, je remercie la cheffe de la police Fossen de ses observations précieuses sur la mise en œuvre d'un mandat de protection des civils dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Quand on parle de protection des civils, on peut parfois oublier combien les approches non armées sont importantes. Bien sûr, ce n'est qu'un aspect de la question, étant donné que les activités armées et non armées se complètent. Il nous faut envisager tout l'éventail des outils dont nous disposons pour prévenir et combattre les menaces qui pèsent sur les civils. Le personnel de maintien de la paix doit non seulement protéger les civils de la violence physique, mais il doit également fournir un environnement protecteur et un espace pour la médiation et le dialogue. La police des Nations Unies est idéalement placée pour cette tâche. Ses agents sont souvent les premiers et les derniers à interagir avec la population locale durant les interventions en cas de crise. Elle doit nouer avec ces populations des relations fortes, fondées sur la confiance.

Deuxièmement, s'agissant de la performance, je remercie le chef de la police Berethe d'avoir abordé ce point dans le contexte de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Tout environnement opérationnel a ses difficultés, mais on admettra que celui de la MONUSCO est l'un des plus éprouvants, comme nous l'avons vu ces derniers mois avec la hausse de la violence tournée contre la Mission. Le Royaume-Uni se félicite de la poursuite de la mise en œuvre du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour suivre et évaluer la performance et mesurer les progrès à l'aune de l'exécution des mandats. Une meilleure performance donne de meilleures missions.

Pour fonctionner de manière optimale, la police des Nations Unies doit s'acquitter de toute la gamme des rôles de police qu'elle est chargée d'assumer. Cela devrait inclure les efforts de renforcement des capacités

et de développement de la police, de la justice et des institutions pénitentiaires de l'État hôte. D'après les conclusions de l'examen externe de 2016 des fonctions, structures et capacités de la police des Nations Unies, l'accent pourrait être davantage mis sur le renforcement des institutions et les capacités spécialisées plutôt que simplement sur les effectifs déployés. Ce sont ces compétences qui concourent à une paix durable et au rétablissement de l'état de droit.

Enfin, nos intervenants et nombre d'orateurs et d'oratrices aujourd'hui ont souligné l'importance de la contribution que la police des Nations Unies apporte au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Royaume-Uni y souscrit résolument et se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à travailler ensemble pour renforcer la police des Nations Unies afin qu'elle donne toute la mesure de son potentiel.

M^me^ Jaraud-Darnault (France) : Je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et les chefs des composantes Police pour leurs interventions. J'insisterai sur deux points.

La police des Nations Unies est une composante essentielle au maintien de la paix. La police des Nations Unies agit de manière intégrée dans les missions. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a été mis en service dans 10 missions de maintien de la paix. Dans certaines missions, des policiers planificateurs sont présents au sein de l'unité intégrée de planification stratégique. Cela permet de mieux articuler leurs objectifs de planification opérationnelle de court terme avec les objectifs de planification stratégique de long terme, qui répondent aux enjeux identifiés par le Représentant spécial. Cela est particulièrement important pour mieux préparer les phases de transition.

La police des Nations Unies protège. Au Soudan du Sud, la police des Nations Unies se coordonne avec la police nationale pour conduire des patrouilles préventives, mais aussi des opérations d'interpellation de suspects. Le but est de lutter contre les crimes commis à l'intérieur des sites de protection des civils et des camps de personnes déplacées, en particulier les agressions sexuelles. En République centrafricaine, les efforts portés depuis plusieurs années sur le quartier PK5 à Bangui ont permis de créer du lien avec la population, en la rassurant et en l'informant.

La police des Nations Unies renforce les capacités des forces de sécurité intérieure des États hôtes. Cela est fait en synergie avec les autres entités des Nations Unies, dans le respect des exigences de la politique de diligence voulue par l'ONU en matière de droits de l'homme et en veillant à promouvoir la place des femmes. En République démocratique du Congo, un poste de police construit dans le cadre du projet « Ensemble pour la sécurité et la paix à Djugu » a permis de déployer 25 policiers, dont 5 femmes. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo leur a notamment apporté une formation sur la lutte contre l'impunité, les violations des droits humains et la violence fondée sur le genre.

La police des Nations Unies s'apprête à ouvrir un nouveau chapitre de son action au service de la paix, avec la nomination le 31 octobre dernier de l'Inspecteur général de police Faisal Shahkar. Les défis ne manquent pas. La police des Nations Unies a su se réformer pour répondre aux exigences nouvelles en matière d'opérations de paix. Elle est notamment parvenue à renforcer le rôle et la place des femmes en son sein, en dépassant les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genre applicable au personnel en tenue. Elle a développé un ambitieux programme de formation, incluant la formation au prédéploiement, et a établi une solide doctrine d'emploi. Elle doit poursuivre en prenant tout son rôle dans la mise en œuvre d'Action pour le maintien de la paix Plus. Dans ce cadre, en décembre 2021, la Conférence ministérielle de Séoul a ouvert de nouvelles perspectives en matière capacitaire pour la police des Nations Unies. La complexité des missions qui lui sont confiées nécessite de plus en plus de disposer de moyens spécialisés de police prenant en compte les défis identifiés dans la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies.

Elle renforce aussi l'importance de l'évaluation de la performance des contingents de police. Le dernier rapport présenté au Conseil sur les activités de la police des Nations Unies remonte à fin décembre 2018 (S/2018/1183). À présent, et alors que se prépare un nouvel agenda pour la paix, il semble utile de réexaminer la conduite de ces activités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Je remercie tout d'abord le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix ; la cheffe de la police civile

de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, Christine Fossen ; le chef de la police civile de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Mody Berthe ; et M^me^ Emma Birikorang, du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix.

Nous remercions tous les pays fournisseurs de personnel de police pour les sacrifices consentis par leur personnel, leur engagement en faveur de la paix et leurs efforts constants pour assurer l'efficacité, l'efficience et la responsabilité des services de police dans de nombreuses régions du monde. Nous saluons également la mémoire de tous les personnels de police qui ont consenti le sacrifice ultime et ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Que leur sacrifice ne soit pas vain.

Depuis le premier déploiement de la police ghanéenne au Congo dans les années 1960, notre participation à plusieurs autres missions a renforcé notre confiance dans l'utilité de la police des Nations Unies. En tant que septième plus grand pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, le Ghana a pu se rendre compte directement du rôle crucial joué par la police des Nations Unies dans la stabilisation de nombreuses situations de conflit.

Au fil des ans, le personnel de la police des Nations Unies a contribué à redonner espoir à des civils désemparés et déplacés, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées, et a permis à des sociétés fragiles de reprendre confiance grâce à des activités de surveillance fondées sur le renseignement, à la police de proximité et à la conduite d'enquêtes sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, d'atteintes aux droits de la personne et d'autres crimes graves, y compris contre des enfants.

Alors même que les activités de maintien de la paix sont aujourd'hui rendues compliquées par la dangerosité de l'environnement et les circonstances difficiles dans lesquelles elles se déroulent, les services de police des Nations Unies jouent un rôle de plus en plus déterminant dans le cadre d'une performance accrue. Dans ce contexte, je tiens à faire quelques remarques supplémentaires pour mettre en évidence la contribution de la police des Nations Unies, en tenant compte des priorités énoncées dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et des défis nouveaux en matière de maintien de la paix.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la mobilisation et de l'engagement soutenus du Département des opérations de paix et des missions sur le terrain pour lutter contre l'impunité des auteurs de crimes contre les soldats de la paix. Malgré cette mobilisation persistante et l'adoption de la résolution 2589 (2021), le principe de responsabilité à l'égard des soldats de la paix reste relativement peu appliqué au regard du nombre croissant d'incidents violents dont ils sont la cible. Nous devons donc œuvrer avec détermination aux côtés des pays hôtes pour obtenir que les crimes commis contre les soldats de la paix soient sanctionnés, notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali.

Deuxièmement, nous préconisons de continuer de déployer des solutions technologiques innovantes pour remédier aux difficultés recontrées par les opérations de maintien de la paix, et nous prenons note de leur rôle clef dans l'appui à l'exécution des mandats Nous nous félicitons du travail mené actuellement avec la plateforme Unite Aware, qui continue de s'appuyer sur les capacités déployées dans les missions initiales et est maintenant utilisée pour améliorer la perception de la situation à des fins de soutien sanitaire des forces, et pour procéder à l'extraction de données radio et à l'analyse de données vidéo. Nous remercions l'Inde de son appui à ce projet. Nous saluons également les évaluations menées actuellement par le Département des opérations de paix sur la nature de la menace que la mésinformation et la désinformation font peser sur les missions, et sur la manière dont celles-ci utilisent la communication stratégique pour déjouer cette menace.

Troisièmement, nous encourageons la police des Nations Unies et le Département de l'appui opérationnel à poursuivre la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de ses priorités pour garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à toutes les étapes du processus de paix, en prenant systématiquement en compte les questions de genre dans l'analyse, la planification, l'exécution et le suivi. Il reste certes beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs, mais les progrès sont constants et ils doivent s'inscrire dans la durée.

Quatrièmement, le principe de responsabilité s'applique aussi aux soldats de la paix. Nous appuyons donc les efforts déployés par la police des Nations Unies pour améliorer l'évaluation factuelle des performances et pour garantir le respect des normes de conduite en

renforçant la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Pour conclure, le Ghana approuve l'approche adoptée par la police des Nations Unies en ce qui concerne la création et le maintien de partenariats solides avec les homologues nationaux et les populations locales, y compris la société civile et les réseaux de femmes, pour une collaboration fructueuse avec les Gouvernements et les populations des pays hôtes, ainsi que la recherche et la mise en œuvre de stratégies et d'accords politiques communs pour répondre aux nouvelles menaces contre la paix et la sécurité.

Nous recommandons donc de poursuivre la mise en œuvre des objectifs de protection par la voie du dialogue et de la coopération, comme nous avons pu l'entendre tout à l'heure de la part de la cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous encourageons également le rôle important joué par les soldats de la paix des Nations Unies dans la gestion de l'environnement du pays hôte et des missions mandatées, ainsi que l'intensification des efforts déployés pour réduire l'empreinte écologique globale des opérations de maintien de la paix, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Lacroix, pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

M. Lacroix : Je remercie d'abord tous les membres du Conseil de sécurité pour l'expression de soutien à la police des Nations Unies qu'ils ont réitéré. Je note un certain nombre de commentaires sur des points importants, notamment le rôle essentiel de la police des Nations Unies dans le renforcement de capacités nationales en matière d'institutions d'état de droit, puisque c'est une des conditions essentielles pour que les opérations puissent un jour se retirer et laisser derrière elles des institutions solides. C'est un point qui a été énoncé par plusieurs délégations.

Je note également l'importance de l'intégration, c'est-à-dire du travail des composantes Police en étroite coordination à tous les niveaux – au niveau de la planification et au niveau opérationnel – avec les composantes civiles et militaires des opérations, et aussi avec les partenaires humanitaires et de développement notamment. Et c'est dans cet esprit que plusieurs missions ont mis en place des cellules de planification intégrée et que nous avons mis en place le Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

Le rôle des femmes dans l'exécution des mandats des composantes Police a également été souligné. Il s'agit bien sûr non seulement de faire en sorte qu'il y ait davantage de femmes dans nos composantes Police, mais aussi que ce soit utilisé comme un outil pour mieux mettre en œuvre nos mandats en ce qui concerne tous les domaines, y compris la protection des civils, qui passe par une relation de confiance avec toutes les communautés, y compris, bien sûr, les femmes.

Sur la question posée par la représentante de la Norvège au sujet du renforcement du rôle de la police des Nations Unies en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le crime organisé qui sont, notamment pour le crime organisé, des facteurs de conflit ou d'aggravation des conflits importants, il y a plusieurs éléments qu'il faut souligner.

D'abord, au niveau du travail des composantes Police, le rôle qu'elles jouent pour renforcer les capacités nationales des institutions compétentes afin qu'elles soient mieux en mesure de lutter contre ces fléaux ; le rôle aussi que peut jouer le renforcement des capacités de nos composantes Police de mieux connaître et anticiper les menaces, d'où l'importance des systèmes qui sont en cours de développement, comme Unite Aware, dans le cadre de la Stratégie pour la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est une des priorités importantes du Département des opérations de maintien de la paix.

J'ajoute que l'optimisation de la collaboration, qui a été renforcée récemment avec la création de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre qui est coprésidée par le Département des opérations de paix et nos collègues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne, est un cadre dans lequel nous serons en mesure de mieux articuler nos actions pour renforcer, avec la participation des autres acteurs compétents de l'ONU, l'efficacité de l'action des composantes Police sur ces deux aspects.

Nous avons également, au sein de la Division de la police, une équipe qui est en charge du crime organisé, avec des points focaux, qui est aussi en mesure de travailler, avec la coopération de nos collègues sur le terrain et aussi de la capacité de police en attente de Brindisi pour renforcer nos actions dans ce domaine, y compris en ce qui concerne l'alerte précoce et le

renforcement de nos capacités à ce niveau, ainsi qu'en matière d'une meilleure connaissance et évaluation des menaces.

Dernier élément, nous avons une coopération étroite avec les autres organisations internationales qui ont des compétences en la matière, évidemment INTERPOL et aussi ses entités régionales, et dans ce contexte, la composante police des Nations Unies est en mesure de développer son travail pour répondre aux défis du terrorisme et du crime organisé.

Je voudrais juste signaler enfin l'importance du rôle des composantes Police pour lutter contre la désinformation et la mésinformation, qui sont des menaces qui tuent à la fois des civils, mais aussi nos collègues. C'est dans ce contexte que je voudrais moi aussi rendre hommage à nos officiers de police qui ont récemment perdu la vie à l'occasion des attaques, on peut les qualifier ainsi, ce n'était pas des manifestations spontanées, des attaques contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et je joins aussi évidemment à cet hommage tous nos collègues de la police des Nations Unies qui ont perdu la vie au service des valeurs de la Charte.

Enfin, pour terminer, je voudrais moi aussi rendre hommage à notre collègue Luis Carrilho, qui a conduit avec beaucoup d'engagement, de professionnalisme et d'efficacité la composante Police et souhaiter évidemment beaucoup de succès à son successeur, le Commissaire Faisal Shahkar, qui va bientôt prendre ses fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix des précisions qu'il a apportées.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Fossen pour qu'elle réponde aux observations et questions qui ont été formulées.

M^me^ Fossen (*parle en anglais*) : Je remercie tous ceux et celles qui ont posé des questions. Premièrement, je voudrais remercier une fois de plus les membres du Conseil de sécurité pour leur appui à la police des Nations Unies et au rôle que nous jouons en matière de maintien de la paix. Deuxièmement, je tiens à remercier les nombreux membres du Conseil qui sont des pays fournisseurs de personnel de police. Je peux leur garantir que tous les policiers de leur pays sont d'excellents soldats de la paix, tant les policiers hors unités constituées que les membres des unités de police constituées.

Je commencerai par répondre à la question de la représentante de la Norvège, sur la manière dont nous pouvons améliorer l'approche d'une chaîne judiciaire intégrée. Premièrement, je dirais qu'il faut en fait déployer des efforts constants. Nous devons travailler, tant la police des Nations Unies que les autres composantes de la chaîne judiciaire et de l'état de droit, et aussi bien au sein de la Mission qu'au Siège. Je pense que les Nations Unies peuvent parfois travailler par pilier. C'est un point très important pour moi, car au Soudan du Sud, nous travaillons sur la base d'une approche intégrée à l'échelle de la Mission. Nous devons travailler sur la chaîne judiciaire et, comme nous pouvons le constater, nombre de nos activités sont liées entre elles. En tant que responsables, il est important de continuer de joindre le geste à la parole. Nous devons en parler, et nous devons le faire. Nous devons montrer à nos soldats de la paix que nous travaillons main dans la main. J'ai la chance d'avoir le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, qui dit toujours qu'il attend de chacun de nous, responsables des composantes Police ici dans la Mission, que nous appliquions une approche intégrée à l'échelle de la mission. Donc, en bref, ma réponse est qu'il faut travailler dur. Nous devons examiner la chaîne judiciaire dans sa globalité et les liens entre tous ses éléments.

Je vais passer à la question de la représentante de l'Irlande, qui porte sur la façon dont nous pouvons mieux faire face aux menaces et améliorer les conditions de sécurité des soldats de la paix. Premièrement, je dirais que nous devons avoir de bonnes relations avec le Gouvernement du pays hôte. Quelles que soient les situations de conflit ou d'après-conflit dans lesquelles nous opérons, nous devons faire de notre mieux pour entretenir de bonnes relations avec le Gouvernement hôte. Deuxièmement, l'efficacité de la police des Nations Unies dépend d'une bonne formation préalable au déploiement. Nous avons besoin de très bons agents de police, qualifiés et formés par les pays fournisseurs de personnel de police, et nous avons besoin qu'ils possèdent les compétences requises par la Mission. Cela vaut tant pour les unités de police constituées que pour les policiers hors unités constituées. Il doit également y avoir un dialogue clair entre ceux d'entre nous qui sont dans les missions, au Siège à New York et dans les pays qui fournissent du personnel de police. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'une bonne formation avant le déploiement et d'une formation spécifique à la mission pour les soldats de la paix avant leur arrivée. Ensuite, bien sûr, après leur arrivée dans une mission,

nous devons évaluer régulièrement leurs performances. De plus, nous devons être constamment attentifs aux évaluations des menaces pour la sécurité effectuées par le Département de la sûreté et de la sécurité et d'autres parties prenantes, qui nous communiquent des informations sur la manière d'opérer dans des environnements non sécurisés.

Par ailleurs, je pense qu'il est très important pour nos soldats de la paix de comprendre les conditions, l'environnement culturel et les conditions de sécurité propres à l'endroit où ils se trouvent dans le monde. Nous devons les aider à s'adapter. C'est ce que nous faisons dans le cadre de la formation initiale, lorsqu'ils arrivent à la Mission. Mais nous devons aussi constamment parler de la situation dans laquelle ils se trouvent et du contexte dans lequel ils opèrent, et nous assurer que tous nos soldats de la paix les comprennent. À cet égard, comme cela a été mentionné dans certains des exposés présentés aujourd'hui au Conseil, les femmes jouent souvent un rôle essentiel en établissant des contacts étroits avec les environnements ou les communautés dans lesquels elles opèrent. Et nous avons besoin de soldats et de soldates de la paix pour comprendre le contexte et les dispositions en matière de sécurité dont nous devons tenir compte. Par conséquent, je peux dire à la représentante de l'Irlande qu'il existe de nombreux moyens d'améliorer les conditions de sécurité, mais nous devons toujours garder cette question à l'esprit, car nous devons garantir la sécurité de nos soldats et soldates de la paix 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. C'est la chose la plus importante que nous faisons, garantir la sécurité de notre propre personnel, sinon, nous ne pouvons pas faire efficacement notre travail de soldats de la paix dans le pays hôte ou garantir que nous sommes dans les meilleures conditions pour servir les populations.

Je vais maintenant répondre à la troisième question, celle du représentant des États-Unis, qui porte sur les changements climatiques. Au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), aussi bien la police des Nations Unies que la Force, nous sommes tous touchés par les changements climatiques et les inondations. Ce sont les effets les plus importants des changements climatiques que nous observons ici. Les inondations, en plus des difficultés qu'elles engendrent pour la distribution de l'aide alimentaire, créent des tensions qui ont à leur tour des répercussions sur la sécurité. Ce sont les domaines les plus importants touchés directement par les changements climatiques. Et il en va de même pour la police des Nations Unies. Nous sommes touchés comme toutes les autres composantes de la Mission de maintien de la paix, car la police des Nations Unies apporte son appui aux opérations de fourniture de l'aide humanitaire.

Je vais essayer de répondre à l'autre volet de la question du représentant des États-Unis, qui portait sur la désinformation. Nous faisons de notre mieux, ici à la MINUSS, pour faire en sorte d'avoir les capacités techniques nécessaires pour un maintien de la paix fondé sur des données et pour les utiliser, pour que notre composante puisse mener des activités de maintien de l'ordre fondées sur le renseignement. Mais, il faut aussi parfois se rappeler que nous sommes dans une zone qui sort de conflit. Nous avons des problèmes avec l'Internet. Nous avons de très, très mauvaises infrastructures. Le niveau d'analphabétisme est très élevé, et les routes et les infrastructures sont en très mauvais état. Par conséquent, il faut sortir et parler aux populations pour recueillir des informations. Pour ces raisons, nous ne sommes pas en mesure d'utiliser toutes les informations et tous les systèmes aussi bien que nous le souhaitons. Ici, au Soudan du Sud, nous faisons les choses progressivement. Je pense que la première chose que nous devons faire est d'œuvrer au renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise, ce qui est notre principal mandat dans le pays. Je pense que mon cher collègue, M. Berethe, est mieux placé pour répondre aux questions qui ont été posées en ce qui concerne le défi que constituent la désinformation et la manière d'éviter ses conséquences. Je lui laisserai le soin de mieux répondre à cette question.

Ce sont les trois questions qui, si j'ai bien compris, m'étaient adressées. S'il y a d'autres questions, j'y répondrai volontiers. Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de présenter un exposé au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Fossen des précisions qu'elle a apportées.

Je donne maintenant la parole à M. Berethe pour qu'il réponde aux observations formulées et aux questions posées.

M. Berethe : Je vais essayer de résumer un peu les commentaires que j'ai sur les questions posées.

Je vais d'abord parler de la question posée par la représentante de la Norvège sur le statut du renforcement des capacités. Nous sommes dans un contexte, en République démocratique du Congo, où tout notre travail doit être caractérisé par ce que l'on appelle l'humilité. Les membres du Conseil savent que c'est un pays qui est très

vaste et très grand, et que c'est un pays où les problématiques sont nombreuses, mais, on l'oublie souvent, la police au Congo est forte de plus de 100 000 individus. La force policière au Congo, c'est 138 000 policiers, alors que les effectifs de l'armée congolaise s'élèvent à 150 000. Nous sommes dans un contexte dit « de transition », qui, pour nous, a été une belle occasion. Quand le Conseil de sécurité a mis en place les paramètres de la transition, avec l'élaboration de jalons, c'est-à-dire de « benchmarks », nous avons, au niveau de la police, fait suivre les discussions de niveau politique de discussions de niveau stratégique, avec le leadership de la police. Il s'est agi pour nous de prendre en compte le fait que tout processus de transformation est basé sur le leadership national, et que, sur cette base-là, quelles que soient les orientations politiques, nous devons bâtir sur l'existant. En termes de renforcement des capacités, la République démocratique du Congo en est donc à son troisième plan quinquennal pour le développement des capacités policières. À l'occasion de la transition, les discussions ont tourné autour de la question de savoir quels peuvent être les éléments du plan actuel, le troisième plan quinquennal, qui peuvent contribuer à améliorer l'environnement de sécurité, comme c'est prescrit dans les différents jalons, et aussi à satisfaire les besoins de renforcement de capacités.

Et comme le Conseil le sait, pour nous, ceci est plutôt un exercice qui nous permet de nous reconcentrer sur les priorités des priorités, sachant que ces priorités existaient déjà. Et cet exercice a aussi été une belle occasion pour nous de suivre les instructions et orientations données par le Conseil de sécurité, par lesquelles l'esprit de transition, c'est que, naturellement, la République démocratique du Congo puisse être capable de couvrir ses responsabilités en matière de sécurité, mais qu'il y ait aussi plus d'intégration entre la mission de maintien de la paix et les autres entités des Nations Unies. La Représentante spéciale du Secrétaire général nous a ainsi donné pour instruction de mettre en place un programme conjoint de renforcement des capacités de la police, qui fait qu'aujourd'hui, les entités que sont le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Service de la lutte antimines de l'ONU, ainsi que le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo, travaillent bien toutes ensemble par rapport à un certain nombre d'axes d'engagement, dont la finalité et l'objectif sont de renforcer les capacités pour s'attaquer aux aux causes profondes du conflit.

Dernier élément sur cette question, la République démocratique du Congo elle-même, en prenant en compte notre présence, reste très ouverte à la coopération bilatérale et multilatérale. C'est ainsi qu'en même temps que les Nations Unies travaillent ensemble, nous avons l'Union européenne, qui apporte son assistance à travers un nouveau programme ; nous avons les États-Unis, qui continuent, à travers le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, à assister le pays ; la France, qui accompagne aussi les Congolais sur les programmes de police judiciaire ; très récemment, la Corée du Sud, qui est en train de renforcer sa présence sur les nouvelles technologies en termes d'investigation ; le Japon, qui travaille sur la police de proximité ; et un nouveau partenariat dans le cadre de la formation qui se dessine avec les Émirats arabes unis.

En ce qui concerne maintenant la deuxième question de la représentante de la Norvège, sur le « mindset », c'est-à-dire l'état d'âme de la population, je pourrais dire ici qu'il y a effectivement un contexte de défiance générale envers la présence de la mission des Nations Unies, du fait que nous sommes associés aux problèmes ou du fait que les problèmes essentiels de la population, en ce qui concerne la sécurité ou l'insécurité, ne sont pas résolus. Dans ce contexte, il faudrait, je pense, de manière aussi humble et réaliste, dire que l'appréciation d'ensemble du travail de la police des Nations Unies, est positive. Comme je l'ai dit tantôt, notre appréciation et notre évaluation se font très concrètement à la lecture de l'accompagnement que nous apportons. Quand nous descendons dans les communautés, que cela soit les lieux que nous avons quittés, comme le Kasaï, ou aujourd'hui le Tanganyika, les stratégies opérationnelles que nous avons mises en place sont réellement des occasions pour la Police nationale congolaise de faire ce que l'on appelle en anglais du « community policing », c'est-à-dire de la police de proximité. Les populations ont pu utiliser des numéros d'accès gratuits pour appeler la police, et la police a bénéficié de carburant et d'autres soutiens pour répondre à ces appels-là, ce qui fait que la présence et l'action de la police des Nations Unies ont reçu un feedback positif.

Notre présence au sein de la population et les différentes enquêtes que l'on fait par rapport à notre présence signifient aussi qu'il y a toute cette action que nous menons comme plaidoyer autour de la promotion des droits humains. Dans chaque secteur où nous sommes

présents, nous avons établi des comités ad hoc pour discuter des questions des violences policières. Chaque fois qu'il y a des manifestations, nous sommes là, avec nos collègues des droits de l'homme, qui s'assoient avec la police locale pour savoir, incident par incident, pourquoi untel a été blessé et qu'est-ce qui est advenu. Et en réaction, nous entamons aussi des discussions. À chaque fois que la police a dit qu'elle a été violente parce qu'elle n'avait pas de matériel ou qu'elle a été violente parce qu'elle n'avait pas de gaz lacrymogène, la composante Police s'est mobilisée avec le leadership de la mission pour trouver ce qu'il faut.

Le dernier élément d'appréciation positive que la population a de nous, ce sont les équipes de lutte contre la violence sexuelle, qui étaient initialement à Goma et à Bukavu. Elles vont au contact des communautés, elles font de la sensibilisation et elles démontrent que la Police nationale congolaise peut être à l'écoute des victimes de la violence sexuelle. Nous considérons que c'est un pas important dans la stratégie d'ensemble d'engagement contre la violence sexuelle. La composante Police doit pouvoir documenter les cas, sensibiliser et changer aussi le comportement des policiers vis-à-vis des communautés.

Cela étant dit, comme cela a été rappelé ici par la représentante de l'Inde, nous faisons naturellement l'objet d'attaques, parce que nous sommes globalement considérés comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Et bien souvent, nous sommes aussi, je dois le dire, les boucs émissaires de la situation qui se passe ici, au Congo. Nous sommes des boucs émissaires, tout simplement, et je conclurai là-dessus pour cette partie, parce que le mandat demande que nous assurions la protection des civils. Et quand on parle de protection des civils, nous savons que la politique des Nations Unies, cela a été rappelé dans la salle aujourd'hui, c'est de considérer les trois tiers, à savoir l'engagement politique et le dialogue pour la protection, l'engagement dans la protection physique contre les menaces imminentes, mais aussi la création d'un environnement protecteur. Tout le travail que nous faisons dans le cadre des deux premiers tiers est absorbé, et souvent, anéanti, par des considérations liées au dernier tiers, qui est que la violence continue, et on attend que l'ONU se substitue littéralement à l'État congolais pour protéger les populations.

En ce qui concerne la question posée par la représentante de l'Irlande sur la communication stratégique par rapport au climat anti-MONUSCO, et ce sera ma troisième observation, je pense que, comme le Secrétaire général adjoint Lacroix l'a d'ailleurs répété à plusieurs reprises, ce qui arrive à la MONUSCO est, en anglais, « unprecedented », c'est-à-dire inédit.

Les dispositions qui nous amènent ici prévoient que l'État hôte pourvoit à notre sécurité et accompagne les efforts que nous faisons pour nous protéger. Malheureusement, lors des derniers incidents que nous avons vu fin juillet, l'État hôte, c'est-à-dire les services de sécurité avec lesquels nous avons travaillé pendant pratiquement 20 ans, était aux abonnés absents. Donc cela nous amène réellement, en tant que composante Police aujourd'hui, à réfléchir sur certains des éléments de notre stratégie d'engagement avec la force et avec le Département de la sûreté et de la sécurité quand on met en place les plans de contingence. Nous prenons toujours en compte cette dimension en déterminant les efforts supplémentaires que nous devrons fournir si nos partenaires ne sont pas à nos côtés.

La composante Police travaille de manière intégrée pour désamorcer le sentiment anti-MONUSCO. Nous sommes en contact avec les policiers et avec les communautés et nous servons d'éléments d'alerte précoce. Chaque fois que nous recevons des informations, nous les faisons remonter. Nous avons aussi l'habitude, au-delà de faire remonter les informations, de proposer des solutions basées sur la connaissance que nous avons des réseaux et des acteurs qui sont sur le terrain. J'en ai donné un exemple, quand j'ai fait mon exposé, concernant notre travail contre le crime organisé, et c'est un outil efficace. Nous souhaitons continuer de renforcer les capacités des Congolais, dans la mesure où cette problématique fait partie, sur le plan policier, d'un ensemble de phénomènes de criminalité qui visent en réalité à manipuler les opinions pour pouvoir organiser des attaques et des troubles à l'ordre public.

Cela me permet d'aborder les dernières questions posées par le représentant des États-Unis. Je commencerai par la dernière question, qui est en lien avec la désinformation et la manipulation de l'information. Nous pensons, au niveau de la police des Nations Unies, que nous devons continuer à outiller la police nationale et que les outils que nous fournissons pour les investigations doivent être utiles pour prévenir et déceler les manœuvres de désinformation.

Nous attendons du Conseil de sécurité, puisque c'est la question qui nous a été posée, que le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de personnel de police

nous donnent l'expertise qu'il faut. Les Congolais sont aujourd'hui très demandeurs de nouvelles technologies. Je viens de mentionner que la Corée du Sud est en partenariat avec la République démocratique du Congo, mais c'est pour travailler sur les nouvelles technologies pour l'analyse criminelle. La police congolaise nous a déjà approchés pour demander si nous pourrions ouvrir de nouveaux partenariats pour pouvoir suivre et prévenir les troubles à l'ordre public, surtout dans le contexte pré-électoral qui s'annonce pour 2023. Et nous pensons pouvoir aller vers des partenaires comme les États-Unis qui ont déjà des programmes ici, pour que l'on puisse voir comment nous pourrions bâtir quelque chose avec eux.

Enfin, le dernier élément de mon intervention porte sur les changements climatiques. Au niveau de la Mission, nous sommes dans un pays où, chaque fois que nous abordons les questions liées aux changements climatiques, on nous parle de solutions pays. Les membres peuvent se référer aux débats menés en Égypte en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En République démocratique du Congo, la préoccupation réelle concerne surtout la question des conflits et de la violence. Chaque fois que surgit la question du climat, on nous dit que des solutions sont déjà en place. Néanmoins, notre action auprès de la police congolaise comporte cette dimension des changements climatiques. Nous avons convenu avec les policiers que le travail que nous avons fait avec eux, tant pour faire face aux catastrophes naturelles, comme lors de l'éruption du volcan à Goma l'an dernier, que quand il s'est agi d'encadrer la gestion de l'épidémie d'Ebola dans la zone de Beni il y a deux ou trois ans, constituait une expérience sur laquelle capitaliser pour la gestion des catastrophes qui pourraient être liées aux changements climatiques. Donc nous réalisons avec eux des activités dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix pour pouvoir les former aux concepts et renforcer leurs capacités à faire face aux changements climatiques.

Au jour d'aujourd'hui, je pourrais dire que les leçons apprises portent sur les grands mouvements de foule, comme ceux qu'on a vus à Goma. Les leçons apprises portent aussi sur la mise en place de dispositifs de confinement quand il s'est agi d'éruption de maladies ou de pandémies. Suite à cette expérience, nous essayons aussi de capitaliser, en termes de renforcement des capacités, sur ce que nous avons fait avec eux pendant la crise liée à l'Ebola. Enfin, cet engagement au niveau de la police des Nations Unies est prescrit par le Département des opérations de paix où, au sein de notre composante Police, nous avons des officiers chargés de la santé et de l'environnement. D'ailleurs l'an dernier, la policière qui a reçu le prix des Nations Unies de la femme policière de l'année venait de la MONUSCO. C'était un médecin du Népal qui a travaillé avec les policiers congolais pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19), mais qui a aussi pris beaucoup d'initiatives, y compris une initiative pour que nous puissions, avec les Congolais, planter des arbres dans le cadre de l'initiative gouvernementale pour reverdir le Congo en plantant un million d'arbres dans le bassin du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Berethe de précisions qu'ils a apportées.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Birikorang pour qu'elle réponde aux commentaires et à la question spécifique qui lui a été posée pendant la séance.

M^me^ Birikorang (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de leurs interventions.

Je vais répondre à la question qui m'a été adressée par la représentante de l'Irlande, concernant le maintien de la paix adaptatif. J'ai deux réponses à donner sur ce thème.

Premièrement, le maintien de la paix adaptatif doit être flexible et répondre à l'environnement dans lequel les soldats de la paix opèrent, et il doit être propre à chaque pays. Cependant, le maintien de la paix adaptatif est confronté à plusieurs défis, dont je suis consciente en tant que formatrice de soldats de la paix au Ghana, où les Casques bleus de plusieurs autres pays se rendent pour être formés au maintien de la paix. Lors de nos échanges avec les soldats de la paix, ils nous disent que certaines des règles d'engagement, certaines des règles censées rendre les soldats de la paix responsables et certains des mandats qu'ils sont censés respecter peuvent constituer de véritables obstacles plutôt que les aider à accomplir leurs tâches. Certes, il faut définir des normes pour le maintien de la paix, il faut élaborer des résolutions, et il faut que les soldats de la paix jouent leur rôle comme il convient, mais il est important de ne pas leur mettre des bâtons dans les roues si nous voulons qu'ils puissent s'adapter à certains environnements opérationnels. Nous connaissons tous les environnements complexes dans lesquels travaillent les soldats de la paix, qui doivent souvent s'adapter à des situations qui n'ont pas été prévues dans les règles auxquelles ils ont été formés. Nous devons veiller à leur donner les moyens de mener leurs activités et d'interagir

avec les communautés locales et d'autres groupes vulnérables sans que leur préoccupation première porte sur d'éventuelles répercussions. Encore une fois, l'adaptabilité est une question de formation et de préparation, en particulier pour les défis complexes que doivent relever les soldats de la paix, et surtout les policiers, qui sont souvent en première ligne et en contact avec la population locale. Nous devons également nous assurer qu'ils disposent des outils et des équipements adaptés au terrain sur lequel ils opèrent. Et nous devons nous demander si nous leur donnons les bons outils pour opérer dans ces environnements complexes. Voilà ce que j'avais à dire sur la flexibilité et la réactivité face aux environnements opérationnels.

L'autre point que je voudrais mentionner concerne l'appropriation locale lorsque nous voulons être en mesure de nous adapter. Souvent, en tant que soldats de la paix, il est important que nous nous en remettions aux acteurs locaux pour régler leurs propres problèmes. Nous nous rendons souvent dans ces environnements en cherchant à les materner, pensant qu'ils ne comprennent pas nécessairement la situation. Mais parfois, nous devons leur faire confiance et nous fier à leurs jugements.

L'autre élément que je souhaite également mettre en avant est que, dans de nombreux environnements dans lesquels les soldats de la paix opèrent, il existe déjà des mécanismes de sécurité hybrides. Parmi ces mécanismes de sécurité hybrides figurent les chefs locaux, les autorités coutumières, les groupes communautaires et les groupes de la société civile. Ils font tous partie d'une structure de sécurité hybride qui garantit que les lieux dans lesquels nous opérons continuent d'exister et fonctionnent de manière un tant soit peu ordonnée. Il importe par conséquent que nous fassions appel à ces acteurs hybrides de la sécurité et que nous les intégrions dans les activités de maintien de l'ordre au sein des communautés locales. C'est de cette façon que nous obtiendrons le plus grand succès.

Les missions de maintien de la paix qui portent leurs fruits sont celles qui disposent de mandats adaptables, d'une certaine souplesse opérationnelle dans leurs interventions et de méthodes de formation cohérentes et innovantes. Elles doivent également être dotées d'outils appropriés pour opérer dans les environnements complexes.

Si je puis me permettre, je voudrais répondre au commentaire formulé par le représentant des États-Unis sur les changements climatiques et leurs répercussions sur les opérations de maintien de la paix. L'insécurité climatique en Afrique est une menace majeure. Même les pays qui ne sont pas en proie à un conflit sont concernés, car leurs voisins et les pays de la région peuvent subir les effets des changements climatiques. Les jeunes désespérés cherchent des moyens de réussir et de vivre, et leur désespoir les conduit souvent à commettre des actes criminels, ce qui les place au premier plan des défis auxquels les soldats de la paix sont confrontés. Nombre de ces jeunes menacent les missions de maintien de la paix, soit en raison de leurs activités extrémistes, soit du fait de leur adhésion au fondamentalisme. Je suggère vivement que, conformément aux objectifs de développement durable, nous nous efforcions de faire en sorte, que les pays fragiles soient en mesure de s'adapter aux effets désastreux des changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Birikorang des précisions qu'elle a apportées.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 12 h 50.